

LEGISLATIVES ANTICIPÉES DU 12 JUIN

L'ANIE SUR TOUS LES FRONTS

Page 3

BILAN CORONA

89
NOUVEAUX
CAS ET 3 DÉCÈS
EN 24 HEURES

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4223 | Jeudi 25 mars 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

PROGRAMME 2013 DE L'AADL

60.000
DÉCISIONS
D'AFFECTATION
MISES
EN LIGNE

Page 4

CONVENTION D'EXTRADITION ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE

LA LOI PROMULGUÉE PAR MACRON

Page 3



CONTRÔLE ET RÉPRESSION DES FRAUDES

GUERRE OUVERTE
CONTRE
LES SPÉCULATEURS

Page 5



CAN-2021 : ZAMBIE - ALGÉRIE À 20H

SIMPLE FORMALITÉ
POUR LES VERTS

Page 14



6

nouveaux cas de variant britannique enregistrés en Algérie.

30

associations sportives créées dans le secteur de la formation.

400

bidons d'huile de table saisis à Sidi-Bel-Abbès.

Important éboulement rocheux à Cap Carbon

Un important éboulement rocheux s'est produit, mardi matin, sur le site de Cap Carbon, non loin de la faille du séisme ayant ébranlé Béjaïa jeudi dernier, sans faire heureusement de victimes, a annoncé la Protection civile.

De gros rochers se sont décrochés du haut de la montagne avec une violence rare, qui a eu pour effet d'abîmer la route bitumée qui se trouve en contrebas et concourus à l'obstruction d'une foison de chemins de promenade au lieu-dit Meftah. Cet éboulement est le plus important parmi ceux survenus depuis l'avènement du séisme dont les répliques ont, à chaque fois, induit des chutes de pierres et de roches massives. Lundi dernier, un bloc énorme s'est détaché et écroulé faisant un trou béant dans la chaussée. Large de 4 mètres, long de 2 mètres et s'élevant sur une hauteur de 1,5 mètre, il s'y est immobilisé quasiment en l'état, fermant de fait, le sentier conduisant au fort "Lemerrier" et détruisant une partie du mur de sécurité qui le longe. Cette partie du site se trouve au cœur du Parc natio-



nal de Gouraya et est réputée pour être l'une des parties les plus visitées de cet espace, qui par ailleurs, constitue le lieu de chute privilégié de tous les fans de cross, footing et sports de montagne.

Le flamant rose observé pour la première fois au Tassili



Le flamant rose a été aperçu, pour la première fois, dans la région du Tassili n'Ajjer par une équipe d'observation ornitho-

logique relevant de la conservation des forêts. Il a été observé au niveau d'un plan d'eau près d'Illizi, lors d'une opération de recensement de l'avifaune migratrice dans la région. D'une stature oscillant entre quatre-vingt-dix (90) et cent cinquante (150) centimètres avec son long cou et ses échasses interminables, le flamant rose est classé parmi la catégorie des oiseaux migrateurs, il vit en colonies sur les plans d'eau d'où il puise sa nourriture. L'opération de recensement ornithologique périodique a donné lieu également à l'observation de divers autres oiseaux, à l'instar de l'aigle vautour, la spatule, le guépier d'Europe et la cigogne noire, à travers plusieurs plans d'eau de la région du Tassili n'Ajjer, une zone de prédilection pour l'avifaune migratrice en raison de sa biodiversité. C'est ce qu'a indiqué à l'APS le chargé de communication à la conservation des forêts, Abdeslam Arab. La conservation des forêts de la wilaya d'Illizi a répertorié, à ce jour, plus de trente-cinq (35) espèces d'oiseaux migrateurs observés dans la région du Tassili n'Ajjer.

Interventions pédiatriques sur des malformations congénitales à El-Oued

Dix-huit interventions chirurgicales ont été effectuées au cours des cinq derniers jours à El-Oued sur des enfants âgés de 6 mois à 13 ans de la wilaya d'El-Oued et présentant des malformations congénitales, dans le cadre du jumelage inter-hôpitaux. Les opérations concernent la correction de malformations buccales (bec de lièvre et mâchoire supérieure), et ont été menées sur une période de 5 jours dans le cadre du jumelage entre l'établissement hospitalier spécialisé mère-enfant Bachir-Bennacer à El-Oued et le centre hospitalo-universitaire Sâadna-Abdenour à Sétif. Elles ont été assurées par un staff médical spécialisé composé de sept chirurgiens pédiatres et cinq anesthésistes-réanimateurs, sous la conduite d'un spécialiste en réparation dermatologique et esthétique du CHU Sâadna-Abdenour, Dr-Mahmoud-Benmahmoud. Des consultations médicales gratuites au profit de 45 enfants ont précédé les opérations, en vue de déterminer les cas nécessitant une intervention chirurgicale.

La prochaine édition du jumelage ciblera les enfants présentant des malformations congénitales des appareils digestif, urinaire



et génital, et autres anomalies congénitales répandues. Au volet académique, une journée de formation sur la correction des malformations chez l'enfant a été animée par le docteur Benmahmoud au profit du corps médical local.

Elle trichait avec des antisèches "invisibles"

De la calculatrice remplie de formules à la gratte dissimulée dans la trousse, nombreuses sont les techniques imaginées par les élèves pour tricher. Une étudiante britannique a inventé une astuce qui pourrait bien mettre les antisèches au chômage. Le Bureau des surveillants indépendants a ainsi reporté que la jeune fille avait été trouvée avec 24 pages de notes écrites à l'encre invisible. Dans son sac, elle avait caché une led à lumière UV afin de pouvoir correctement décrypter ses notes.

Un homme recalé au permis de conduire... pour la 192e fois

Un Polonais de 50 ans a raté pour la 192^e fois son examen théorique du code de la route, établissant au passage un nouveau record du nombre d'échecs à l'épreuve dans son pays. L'homme essaie, depuis 17 ans, de franchir cette première étape dans l'obtention de son permis de conduire. L'examen théorique, qui précède l'épreuve pratique se déroulant quant à elle au volant d'une voiture, peut être passé autant de fois que le souhaite le candidat. Jamais personne n'avait enregistré un si grand nombre d'échecs à l'épreuve théorique au centre provincial du trafic routier Piotrków Trybunalski, dont dépend le malheureux candidat au Code.

D
I
X
I
t

MOHAMED ARKAB

"L'évolution de la situation des marchés pétroliers et le rôle des pays Opep et non Opep dans leur stabilisation à moyen et long terme a été aussi évoqués par les deux parties."

LÉGISLATIVES ANTICIPÉES DU 12 JUIN

L'Anie sur tous les fronts

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) s'active dans tous les sens dans le but de faire comprendre les dispositions de la loi organique relative au régime électoral et par voie de conséquence de faciliter aux partis politiques et aux indépendants l'opération de collecte des signatures.

PAR KAMEL HAMED

Une opération qui bat son plein depuis son lancement parfois dans des conditions où règne le flou. C'est sans doute pour cette raison et bien d'autres que l'Anie ne cesse de monter au créneau à chaque fois pour expliquer dans les moindres détails ce que stipule la loi et la réglementation en la matière. C'est ce qu'elle a fait hier mercredi en vue de dissiper tous les malentendus et les incompréhensions. Le communiqué de l'Anie, rendu public hier mercredi,

vient rappeler les modalités de collecte des signatures des citoyens, condition nécessaire fixée par la loi pour la validation des listes électorales. Ainsi l'instance que préside Mohamed Charfi précise que pour les listes parrainées par les partis politiques, l'article 316 de la loi organique portant régime électoral exige 25.000 signatures réparties au moins sur 23 wilayas, tandis que pour les listes indépendantes, il est exigé 100 signatures de citoyens résidant dans la circonscription électorale où la liste est présentée. Cette disposition de la loi organique relative au régime électoral est pourtant assez simple et donc, en principe, facilement compréhensible. Pourtant des partis politiques et des indépendants y sont allés chacun de son interprétation d'où ce communiqué explicatif. Ce n'est pas la première fois que l'Anie se retrouve au premier front. Il y a quelques jours les déclarations de son président, Mohamed Charfi, ont provoqué une polémique à propos d'une disposition de la loi électorale. Dans sa déclaration Charfi a indiqué que les bulletins glissés dans l'urne où l'électeur n'a pas coché les noms du candidat où des candidats de son choix sont acceptés, tout en précisant que les bulletins en question seront comptabilisés en tant que voix pour la liste concernée et pour chacun des candidats qui y sont inscrits. Cette inter-

prétation de l'esprit de la loi n'a pas suscité l'adhésion d'une partie des juristes provoquant ainsi une polémique qui n'est pas prête de s'estomper de si tôt. D'aucuns ont fait le lien avec la question des bulletins nuls qui est en train de devenir problématique. En effet le choix du mode électoral, à savoir la liste ouverte et où l'électeur est appelé à cocher le nom de son candidat préféré où des candidats de son choix, puisqu'il a la possibilité de choisir plusieurs candidats, fait craindre la montée en puissance des bulletins nuls et ce, eu égard au fait qu'un nombre important d'électeurs sont analphabètes. Par ailleurs certains politiques pointent du doigt l'Anie en indiquant que cette instance est nettement en retard dans l'installation de ses structures locales et ce, au moment où l'opération de collecte des signatures bat déjà son plein depuis plusieurs semaines déjà. Ce facteur est à même de se répercuter négativement sur l'ensemble de l'opération et d'engendrer des mesures pouvant être en contradiction avec l'esprit de la loi électorale. Il lui a été également reproché de n'avoir pas publié les noms des nouveaux membres qui ont pourtant prêter serment la semaine dernière. C'est dire que l'Anie est vraiment au four et au moulin pour gérer cette difficile opération électorale.

K. H.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS

L'Algérie fin prête

PAR LAKHDARI BRAHIM

L'Algérie est prête pour l'organisation des élections législatives du 12 juin prochain, la convocation par le président de la République du corps électoral pour cette date précise en est la meilleure preuve, a assuré mardi le ministre de la Communication, Porteparole du gouvernement, Ammar Belhimer.

Dans un entretien au journal électronique "Djalila-dz", Belhimer a précisé que "la convocation, par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, du corps électoral pour le 12 juin précisément en vue des élections législatives prouve que l'Algérie est prête pour l'organisation de ces élections". "Afin de réunir les conditions de succès de ce rendez-vous important et de garantir des élections démocratiques incarnant le véritable changement, le président de la République a pris des mesures incitatives, notamment au profit des jeunes", a souligné le ministre, précisant que le Président Tebboune "a en effet ordonné, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, d'assurer la gratuité des salles, des affiches publicitaires et de leur impression au profit de cette catégorie de citoyens qui

ont beaucoup pâti de la marginalisation et de l'exclusion par le passé".

L'élection présidentielle du 12 décembre 2019 et le référendum de novembre 2020 sous la supervision de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) "sont des expériences concluantes qui encouragent à parachever le processus de construction des institutions constitutionnelles en toute démocratie et intégrité", a estimé M. Belhimer.

Concernant les rencontres du président de la République avec les responsables des partis politiques, Belhimer a indiqué que "le président de la République a opté pour le dialogue et la concertation depuis sa campagne électorale", ajoutant que "la politique d'édification de la nouvelle République est une politique inclusive qui rejette la division et l'exclusion et que tout un chacun a suivi les rencontres du Président avec les différentes formations politiques, sans exception". "L'aspect positif de ces rencontres a été exprimé par les responsables ayant rencontré le Président Tebboune, dans le cadre de la préparation des prochaines élections législatives", a-t-il fait observer, soulignant que "tous ont salué la volonté politique sincère et le niveau des dialogues et des

débats échangés et encouragé la participation aux élections du 12 juin prochain".

A une question sur "la guerre électronique systématique" à laquelle fait face l'Algérie, M. Belhimer a souligné qu'"il est normal que la politique souveraine de l'Algérie et les décisions historiques courageuses prises par le président de la République soient embarrassantes pour ceux que la revue "El Djeïch" a qualifié dans son dernier numéro de -tenants de la fitna, agitateurs et professionnels du mensonge -".

Faire face à cette "sale guerre constitue désormais une question urgente que notre pays œuvre à prendre en charge à la faveur d'une série de mécanismes applicables sur trois niveaux: législatif et organisationnel à travers la promulgation d'un décret exécutif régissant l'exercice de l'activité de l'information en ligne, institutionnel et structurel à travers l'appui et le développement de l'opération de complémentarité et de coordination avec les secteurs concernés par la cybercriminalité et enfin médiatique et pédagogique pour faire connaître les crimes cybernétiques et la sensibilisation à ses dangers", conclut-il.

L. B..

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU SAHARA OCCIDENTAL

Un eurodéputé appelle l'UE à assumer sa responsabilité

PAR CHAHINE ASTOUATI

L'eurodéputé espagnol, Miguel Urban Crespo, a attiré, mardi, l'attention de la Commission européenne sur les violations des droits de l'homme commises par le Maroc dans les territoires occupés du Sahara occidental, appelant l'Union européenne à assumer sa responsabilité envers la dernière colonie en Afrique. Lors de son intervention devant la sous-commission des droits de l'Homme du Parlement européen, l'eurodéputé espagnol, membre du groupe parlementaire Paix pour le peuple sahraoui, Miguel Urban Crespo a appelé l'UE à "assumer sa responsabilité à l'égard de ce qui se passe dans les villes occupées du Sahara occidental en proie à une escalade de la vio-

lence", comme le stipule "le processus de Barcelone lancé en 1995". Dans ce contexte, l'eurodéputé espagnol a évoqué "les violations constantes et graves des droits de l'Homme dans les territoires occupés du Sahara occidental par les forces d'occupation du royaume du Maroc, partenaire de l'Union européenne". Miguel Urban a soulevé le cas du prisonnier politique sahraoui, Mohamed Lamin Haddi, en grève de la faim depuis 70 jours pour demander ses droits légitimes, notant que sa situation est "critique en raison des graves violations des droits humains commises à son encontre après plusieurs semaines de grève de la faim pour exiger un procès équitable". Le membre du groupe parlementaire Paix pour le peuple sahraoui a, en outre, adressé une question à

la Commission européenne dans laquelle il exige une réponse sur les actions qu'elle envisage d'entreprendre à la lumière des violations des droits humains et sur la manière dont la Commission européenne prévoit, comme le stipulent les traités de l'UE, de "réagir aux violations commises par le Maroc au Sahara occidental". Il a appelé l'Union européenne à "respecter ses engagements en faveur des efforts menés par les Nations unies pour trouver une solution définitive à ce conflit".

À la fin de son discours, le député européen a demandé à l'UE de "soutenir l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination au Sahara occidental comme promis par l'Onu".

C. A.

CONVENTION D'EXTRADITION
ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE

La nouvelle loi promulguée par Macron

La convention bilatérale d'extradition entre l'Algérie et la France a été promulguée ce mercredi 24 mars 2021 par le président français, Emmanuel Macron et publiée au Journal officiel français numéro 70, du 23 mars 2021. La loi, adoptée par les deux chambres du Parlement français, est à article unique. "Est autorisée l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire signée à Alger le 27 janvier 2019 et dont le texte est annexé à la présente loi. La présente loi sera exécutée comme loi de l'État", lit-on. La convention a été signée le 27 janvier 2019 par les ministres algérien et français de la Justice, Tayeb Louh et Nicole Belloubet à Alger. "Cette convention vise à établir une coopération renforcée et plus efficace entre la France et l'Algérie en matière de lutte contre la criminalité, conduisant à la remise effective et plus rapide de personnes recherchées afin de les poursuivre ou de faire exécuter leur peine d'emprisonnement, en se substituant aux stipulations de la convention relative à l'exequatur et l'extradition du 27 août 1964 consacrées à l'extradition", annonçait le gouvernement français à l'issue d'un Conseil des ministres. La convention a pour objectif la "remise effective et plus rapide de personnes recherchées afin de les poursuivre ou de faire exécuter leur peine d'emprisonnement, en se substituant aux stipulations de la convention relative à l'exequatur et l'extradition du 27 août 1964 consacrées à l'extradition", lit-on encore. La convention est ainsi promulguée quelques mois après la visite de Gérald Darmanin, en novembre 2020. Le ministre français de l'Intérieur s'est rendu en Algérie pour évoquer l'expulsion de 20 à 30 personnes radicalisées en situation irrégulière. Cette promulgation intervient également quelques jours après l'émission, par l'Algérie, de mandat d'arrêt internationaux contre plusieurs activistes algériens établis à l'étranger, dont certains en France. L'article 1^{er} de cette convention énonce l'engagement de principe des parties à se livrer réciproquement les personnes qui sont poursuivies ou condamnées par leurs autorités judiciaires compétentes. L'article 2 définit les infractions pouvant donner lieu à l'extradition, "à savoir celles punies, en vertu des lois des deux parties, d'une peine privative de liberté d'au moins un an ou d'une peine plus sévère". Quant à l'article 3, il traite de l'extradition des nationaux. "La remise n'est pas accordée lorsque la personne réclamée a la nationalité de la partie requise, la nationalité étant appréciée à la date de la commission des faits visés par la demande d'extradition. En cas de refus fondé uniquement sur la nationalité, la partie requise doit, sur demande de la partie requérante, soumettre l'affaire à ses autorités compétentes pour que des poursuites puissent être exercées, la partie requise informant la partie requérante de la suite réservée à sa demande", lit-on sur le projet de loi. L'article 4 énumère les motifs obligatoires de refus d'extradition. "Classiquement, la remise n'est pas accordée pour les infractions considérées par la partie requise comme des infractions exclusivement militaires, des infractions politiques ou connexes à des infractions politiques", lit-on encore. "Sont cependant exclus du champ des infractions politiques l'attentat à la vie ou à l'intégrité physique d'un chef d'État ou d'un membre de sa famille et les infractions, notamment celles à caractère terroriste, pour lesquelles les deux parties ont l'obligation, en vertu d'un accord multilatéral, de soumettre le cas à leurs autorités compétentes pour décider des poursuites ou d'accorder l'extradition", poursuit l'article 4.

R. N.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DANS LES ZONES D'OMBRE

Vers l'affectation d'un important quota de logements ruraux

Le chargé de mission à la présidence de la République, Brahim Merad, a fait état, mardi depuis Sidi-Bel-Abbès, d'une réflexion sur l'affectation d'un quota "important" de logements ruraux au profit des zones d'ombre au niveau national en vue de la sédentarisation des populations dans leurs région. Dans une déclaration à l'APS, en marge de sa visite d'inspection de deux jours dans la wilaya de Sidi-Bel-Abbès, M. Merad a indiqué qu'une "grande demande a été enregistrée, lors des visites effectuées dans différentes wilayas, sur le logement rural au niveau des zones d'ombre, ajoutant qu'une réflexion est engagée pour l'affectation d'un important quota à ces régions au niveau national afin de sédentariser les populations dans leurs villages". "Le président de la République a mobilisé d'importants montants pour la réalisation de projets dans divers domaines, y compris les réseaux d'assainissement et l'amélioration du cadre de vie du citoyen", a-t-il souligné. Au titre de l'année en cours, il a évoqué l'affectation de 20 mds DA pour l'aménagement urbain et 40 mds DA pour la maintenance des routes communales et nationales au niveau national. Le chargé de mission à la présidence de la République a supervisé, dans la ferme Semak, le raccordement de 65 logements au réseau de gaz de ville. Le coût total de ce projet de près de 8 kilomètres, s'élève à plus de 14 millions DA.

M. Merad a procédé, en outre, à l'inauguration et à l'inspection de nombre de projets de développement à l'instar de l'aménagement d'une salle de soins, l'ouverture d'un accès vers la route nationale 17 au village Tessala, la réalisation d'un réseau d'assainissement et d'alimentation en eau potable, aux villages ferme Touchiba et Douar Elkessir à la commune Sfisef. La visite du chargé de mission à la Présidence de la République se poursuivra mercredi par l'inspection de projets en cours de réalisation aux zones d'ombre des communes de Hassi-Dahou, Boukhanefis, Ras el-Ma, Mezaourou, Methira et autres.

Quelque 123 zones d'ombre sont recensées au niveau de 46 communes sur les 52 collectivités de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès et 160 opérations de développement ont été programmées pour une enveloppe financière dépassant 2,13 mds DA. Quelque 29 opérations ont déjà été réalisées l'année écoulée pour un montant de près de 517 millions DA et un programme a été tracé, à court terme, pour la concrétisation de 131 autres pour une enveloppe de 1,6 mds DA. La majorité des projets concernent la réalisation de réseaux d'assainissement et d'AEP, l'éclairage public, les routes et l'amélioration de l'aménagement urbain.

R. N.

PRÉAVIS DE GRÈVE À PARTIR DU 28 MARS

Les sages-femmes reviennent à la charge

Les sages-femmes accusent la tutelle de laxisme et d'ignorer leurs revendications. Toutefois, elles laissent la porte du dialogue ouverte, donnant un temps de réflexion au ministre de la Santé pour statuer définitivement sur leurs revendications socioprofessionnelles...

PAR IDIR AMMOUR

Après une trêve de quelques mois, les sages-femmes, pas prêtes à renoncer à leurs revendications, ont décidé de revenir à la charge. En effet, par le biais du Syndicat national autonome des sages-femmes algériennes de santé publique (SNASFASP), elles ont annoncé avoir déposé un préavis de grève nationale effectif à partir du 28 mars, suite à l'"échec" des négociations engagées depuis une année avec le ministère de la Santé autour de leur plateforme de revendications socioprofessionnelles. Ainsi, les sages-femmes accusent la tutelle de "laxisme et d'ignorer leurs revendications". Malgré tout, elles laissent la porte du dialogue ouverte, en donnant un temps de réflexion au ministre de la Santé pour statuer définitivement sur les revendications socioprofessionnelles et apporter des solutions adéquates à celles relevant de ses départe-



ments. Faute de quoi, elles "seront dans l'obligation de recourir à une autre forme de protestation, menacent-elles". A rappeler que ce corps de la santé publique n'a pas cessé d'appeler la tutelle à prendre en charge leurs doléances. Elles sollicitent l'intervention du Premier ministre auprès du président de la République suite au refus du ministère de tutelle d'exécuter la directive du chef de l'État, relative à l'ouverture de négociations avec le syndicat autonome. A rappeler que dans leur plateforme de revendications, les sages-femmes réclament la "promulgation de la liste des spécialités de sage-femme, l'ouverture des concours d'accès avec une demande de dérogation pour la spécialisation des anciennes sages-femmes, la correction de la classification du grade de sage-femme enrôlée dans une catégorie de

promotion supérieure, l'introduction de nouveaux grades et postes de sages-femmes, le respect de l'article 13 du statut en matière du droit à la formation continue, le rejet du système LMD, jamais revendiqué par les sages-femmes". Elles exigent également l'installation d'un "conseil de l'ordre propre aux sages-femmes, la définition de l'identité de la sage-femme, la modification des erreurs contenues dans le statut particulier, la révision du régime indemnitaire, l'annulation de la formation des accoucheuses rurales et l'ouverture du grade des ATS en obstétrique pour assurer l'équité en matière de prise en charge des femmes et la réduction des années de travail pour le retrait des diplômées"...

I. A.

65^e SESSION DE LA CSW

Mise en exergue de l'expérience algérienne sur l'autonomisation de la Femme

PAR RANIA NAILI

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, a participé mardi à une réunion sur "L'autonomisation de la femme et son rapport avec le développement durable" tenue en visioconférence dans le cadre de la 65^e session de la Commission sur la condition de la femme (CSW), où elle a fait un exposé sur l'expérience algérienne en la matière.

Intervenant à cette occasion, la ministre a présenté l'expérience algérienne en matière de protection et de l'autonomisation de la femme dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) 2030, souli-

gnant que "la Constitution algérienne consacre le principe de l'égalité entre les sexes dans les droits et les devoirs ainsi que la démocratie participative dans la vie politique, sociale et économique".

La Constitution algérienne "consacre également la promotion des droits politiques de la femme en renforçant sa représentation au sein des assemblées élues et encourageant sa promotion à des postes de responsabilité dans les institutions", a fait savoir la ministre.

Et d'ajouter "La loi organique relative au régime électoral favorise le principe de parité". Pour ce qui est de la participation de la femme à la production nationale, la ministre a énuméré de nombreux pro-

grammes et mesures visant à relancer l'entrepreneuriat féminin en encourageant les femmes à créer leurs propres entreprises et bénéficier des microcrédits pour la réalisation de leurs projets notamment dans le cadre du dispositif Angem.

Dans ce sillage, la ministre de la Solidarité a mis en avant la volonté politique du président de la République, Abdelmadjid Tebboune qui insiste sur la nécessité d'associer la femme dans la production nationale y compris la femme au foyer.

Mme Krikou a relevé que le "taux de participation de la femme dans les différents domaines ne cesse de s'accroître".

R. N.

PROGRAMME 2013 DE L'AADL

60.000 décisions d'affectation mises en ligne

Le directeur général en charge de la gestion des services de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), Fayçal Zitouni a annoncé mercredi que 60.000 souscripteurs au programme 2013 peuvent, à partir d'hier mercredi, retirer leurs décisions d'affectation.

Cette opération concerne les souscripteurs de 33 wilayas, a déclaré à la presse M. Zitouni faisant état de la mise en ligne, dans les "prochains jours, des

ordres de paiement de la troisième tranche pour les souscripteurs ayant retiré leurs décisions d'affectation".

Expliquant le retard accusé dans cette opération "par le taux d'avancement des travaux qui doit dépasser les 70 % pour pouvoir délivrer les décisions d'affectation", le même responsable a indiqué que l'Agence "a pris le temps de réunir des logements aptes à l'affectation au profit d'un maximum de souscripteurs".

Concernant les souscripteurs dont les recours ont été acceptés et qui n'ont pas encore versé la première tranche, M. Zitouni a affirmé que les "premiers ordres de versement seront délivrés d'ici la fin du mois en cours, la procédure touche à sa fin".

Cette décision, a-t-il poursuivi, "vient confirmer les promesses faites et couronner les opérations concrétisées sous la houlette du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, y compris la

direction générale en charge du fichier". Rappelant, à cette occasion, que l'AADL "veille à la qualité des travaux de réalisation des logements, notamment à travers des bureaux d'études sur le terrain et les commissions installées par le ministère", M. Zitouni a fait état de "l'autorisation à des représentants de souscripteurs d'inspecter les logements et d'émettre des observations qui seront pris en compte".

R. N.

BRIGADES DE CONTRÔLE ET DE RÉPRESSION DES FRAUDES

Guerre ouverte contre les spéculateurs



15.000 agents de la brigade d'inspection et de répression des fraudes seront déployés à travers les points de vente et ce avant et pendant le mois sacré de Ramadhan.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le ministre du Commerce, Kamel Rezuig, va déclarer une guerre ouverte contre les spéculateurs de produits alimentaires. Des brigades de contrôle et de répression des fraudes vont en effet sévir, dans quelques jours, pour surveiller et faire respecter les mesures décidées par le ministère du Commerce. C'est, en tout cas, ce qu'a déclaré le ministre du Commerce via la page officielle Facebook du ministère. Ce dernier promet un "contrôle ferme et équitable de tous les points de vente des produits ali-

mentaires". Cette fois-ci ce sont les 15.000 agents de la brigade d'inspection et de répression des fraudes qui vont se déployer avant et pendant le mois sacré. "La spéculation sur les produits subventionnés par l'État est interdite et reste un délit pour ceux qui veulent vendre au-dessus des prix fixés". Après l'épisode fâcheux de l'huile de table et toute la polémique qui a suscité la hausse effrénée de son prix, le ministère ne compte pas s'en tenir à un seul produit. Pour les prix de la volaille, le stock des poulets de l'Onab et celui de l'Onilev sera cédé à un prix qui n'excèdera pas les 250 DA au niveau des points de vente de l'État. Toutefois, le ministre a précisé que le "marché des viandes blanches reste libre avec l'obligation de ne pas dépasser le seuil fixé à la vente du détail qui est celui de 340 DA". En ce qui concerne les autres produits alimentaires, leurs stockage est interdit et les vendeurs et grossistes sont tenus d'écouler leurs pro-

duits périssables. "Les huiles dimentaires, féculents et légumes secs, produits par les entreprises publiques, seront soumis à des prix fixés par l'État". Ceux qui sont produits par le privé ne devront pas excéder le prix du marché où la marge de bénéfice ne doit pas dépasser les 5 %. Le ministère souligne la nécessité de contrôler les opérations de déstockage des principales denrées alimentaires avant le début du mois de Ramadhan. Les stocks non établis et dépassant les seuils fixés de leurs quantités sont des pratiques jugées frauduleuses et sont automatiquement en violation avec les dispositifs réglementaires en vigueur. Les contrevenants seront poursuivis en justice et leurs stocks de marchandises cachées saisis par les autorités de collectivités locales. Les deux départements : celui du Commerce et celui de l'Intérieur se sont ainsi solidarisés pour faire appliquer ces mesures dans les prochains jours.

F. A.

TENSION SUR L'HUILE DE TABLE

Le ministre du Commerce rassure

PAR RIAD EL HADI

Le stock actuel d'huile de table reste suffisant jusqu'à juin prochain. Il est estimé à près de 94.000 tonnes disponibles au niveau des six usines ouvertes à travers le pays. Ce stock suffit donc pour "couvrir la demande nationale jusqu'à la fin de juin prochain", a affirmé, mardi à Alger, le ministre du Commerce, Kamel Rezig qui a qualifié ce qui se passe actuellement de simple "spéculation". Invité de la chaîne 1 de la Radio nationale, le ministre a indiqué que "la crise actuelle de l'huile de table ressemble à celle de la semoule de l'année passée", affirmant que "les mêmes parties et la même bande de spéculateurs font en sorte que le citoyen vive la même expérience". Le stock actuel "reste suffisant jusqu'à juin prochain. Il est estimé à près de 94.000 tonnes disponibles au niveau des six usines du pays. Il y a 12 marques de ce produit, dont 10 subventionnées", a-t-il

affirmé. "La consommation mensuelle d'huile de table avoisine 48.000 tonnes", a fait savoir le ministre, ajoutant que "l'Algérie a produit en janvier dernier 51.000 tonnes de l'huile et 53.000 tonnes en février dernier, ce qui signifie un surplus", a-t-il fait remarquer. Le ministre a en outre déploré le fait que certains citoyens changé leur comportement de consommation en achetant de grandes quantités, ce qui a entraîné une pénurie. A ce titre, il a appelé les citoyens à ne pas croire aux rumeurs, assurant que le gouvernement "consent davantage d'efforts pour fournir les produits dont a besoin le citoyen, en encourageant le produit local et en important ceux qui accusent un déficit".

Après avoir démenti l'augmentation des prix des produits plafonnés ou subventionnés puisque le ministère "les contrôle au quotidien", le ministre a imputé la hausse des prix de certaines marchandises non subventionnées à

l'augmentation des prix des matières premières au niveau mondial tel que rapporté par l'Organisation onusienne pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). "L'Algérie est impactée par cette situation mondiale car les matières premières qu'elle importe ont connu une flambée vertigineuse, outre la hausse des coûts de fret et la dévaluation du dinar, tous des facteurs à l'origine de la hausse des prix de certains produits", a-t-il expliqué.

Concernant la hausse des prix de certains légumes, le ministre du Commerce a indiqué qu'elle "s'applique uniquement sur les produits hors saison, chose logique". "Dans l'attente de revoir la politique de subvention et son orientation aux véritables ayants droit, le citoyen doit avoir confiance en les efforts et l'engagement du gouvernement à lui assurer ses besoins de consommation", a rassuré le ministre.

R. E.

PROMOTION DE L'ARTISANAT LOCAL Exposition-vente au palais de la culture Moufdi-Zakaria

Une exposition-vente de produits de l'artisanat traditionnel et de l'art se tiendra aujourd'hui à Alger, au palais de la culture Moufdi-Zakaria, pour faire connaître les produits de l'artisanat local, notamment en direction du corps diplomatique accrédité en Algérie, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères. L'exposition-vente, qui s'étalera du 25 au 28 mars, est organisée par le ministère des Affaires étrangères en collaboration avec l'Agence nationale de l'Artisanat traditionnel, précise le communiqué, ajoutant que la cérémonie d'ouverture sera présidée par le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum.

Les deux premiers jours de cet événement (25 et 26 mars) sont destinés au corps diplomatique accrédité à Alger, alors que les deux derniers jours (27-28) seront ouverts au grand public.

L'objectif de cette manifestation, qui verra la participation de 60 à 70 exposants, consiste à "faire connaître et promouvoir les produits de notre artisanat en direction des diplomates étrangers accrédités en Algérie et exprimer par la même occasion de notre département ministériel à l'égard de la communauté des artisans", souligne le communiqué du ministère.

AFFAIRE LABIDI-DJOUDI Confirmation de la peine prononcée en première instance

La cour d'appel d'Alger a confirmé, mercredi, la peine de trois mois de prison avec sursis, prononcée en première instance par le tribunal d'El-Harrach contre Djelloul Djoudi, ancien député et porte-parole du Parti des travailleurs (PT) pour diffamation contre Nadia Labidi, ancienne ministre de la Culture, a-t-on appris des source judiciaire.

Les faits remontent à 2019 lorsque Djelloul Djoudi avait accusé, dans une interview parue le 8 mai de la même année au journal *Liberté*, Nadia Labidi de "conflits d'intérêts" dans sa gestion du ministère de la Culture.

Suite à la plainte qui a été déposée par Mme Labidi et sa condamnation le 22 octobre 2019 par le tribunal d'El-Harrach, M. Djoudi avait fait appel. La cour d'appel vient donc de confirmer la peine prononcée en première instance.

La même source rappelle, en outre, que Mme Labidi avait également déposé une plainte pour diffamation, en 2015, contre la secrétaire générale du PT, Louisa Hanoune, précisant que cette plainte a été "relancée" en mai 2019 et qu'elle est actuellement "en cours d'instruction".

R. N.

RÉPUBLIQUE ALGERIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION
IMMOBILIÈRE DE LA WILAYA DE M'SILA
Numéro fiscal : 099528010287421

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°/ 03/2021

Conformément aux dispositions des articles 61, 62 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public
L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de M'sila, dont le siège social sis à CITE COOPÉRATIVE TAREK BEN ZIAD (ROUTE D'ALGER Wilaya de M'sila) lance un avis d'appel d'offre national ouvert pour la réalisation des travaux de :

PARACHEVEMENT DE TCE AVEC VRD

de :

GROUP	BLOC	Nombre de logts	Nature des travaux	BUREAU D'ETUDE
02	06+07+08+09+10	25 logts	TCE + VRD	SALHI NOWARI TEL : 07.74.77.54.59

2- 40 Logts publics locatifs à ELHAMEL (programme 2000 LOGTS ANNEE 2010 (RHP)) répartis comme suit :

Nombre de logts	Nature des travaux	BUREAU D'ETUDE
40 logts	TCE + VRD	LEGRADA NADIR TEL : 0661.19.57.00

- Les entreprises possédant un certificat de qualification et de classification professionnelle en construction (activité principal ou secondaire) et intéressées par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de M'sila sis à la CITE COOPÉRATIVE TAREK BEN ZIAD (ROUTE D'ALGER) Wilaya de M'sila (service comptabilité), Contre paiement des frais de reproduction fixés à 1500 DA (TTC) non remboursables.

- les offres doivent être accompagnées des pièces et documents en cours de validité tels qu'exigé par le cahier des charges. Les offres doivent comporter :

- un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière

- **liste des documents exigés :** Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière et comportant :

1- Le dossier de candidature : contient ce qui suit:

- La déclaration de candidature « remplie, signée cachetée et datée »
- La déclaration de probité, « remplie, signée cachetée et datée ».
- Statuts pour les sociétés (copie).
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- La déclaration de sous traitance, « remplie, signée cachetée et datée ».
- Registre de commerce électronique (copie).
- certificat de qualification et de classification professionnelle (construction activité principal ou secondaire) (copie).
- Les bilans financiers des 03 dernières années visées par les services des impôts (copie).
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales, de droit algérien de l'année 2019 ou 2020 (copie).
- La liste nominative du personnel accompagnée des attestations d'affiliation au CNAS à jour, datant de moins de trois (03) à partir de la date de dépôt des offres (copie).
- Liste du matériel destinée pour la réalisation du projet signée et cachetée par un expert agréé, délivrée dans les 12 derniers mois accompagnée des copies des cartes grises au nom du soumissionnaire) plus copie des attestations d'assurance du matériel mobile.
- Attestations de bonne exécution (signées, datées relatives aux opérations semestrielles délivrées par les maîtres d'ouvrages durant les 05 Dernières années (copie).
- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier, datant de moins de trois (03) à partir de la date de dépôt des offres (copie).

2- L'offre technique : contient ce qui suit:

- la déclaration à souscrire « remplie, signée cachetée et datée »
- un mémoire technique justificatif
- Planning de délais de la réalisation du projet « remplie, signée cachetée et datée »
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »

3- L'offre financière : contient ce qui suit:

- la lettre de soumission « remplie, signée cachetée et datée »
- le bordereau des prix unitaires « remplie, signée cachetée et datée » (BPU)
- le détail quantitatif et estimatif « remplie, signée cachetée et datée » (DQE)
- Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre Financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE DE M'SILA
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/2021

Portant Réalisation de PARACHEVEMENT de TCE Avec VRD de Projet :

« Il n'est ouvert que par le Comité Ouvrir les enveloppes Et évaluer les offres »

- Les offres doivent être déposées à : L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de M'sila
- Si l'enveloppe extérieure parvenue non scellée et ne comportant pas la mention ci-dessus ou ne respectant pas l'anonymat ou parvient après les délais ou si le dossier de soumission et l'offre technique et l'offre financier parviennent dans une seule enveloppe non séparées, l'offre sera rejetée (Conformément à l'article 01)
- La date de dépôt des offres est fixée au 15 ème jour avant 14:00 h à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end, elle sera reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs offres dans le cadre d'un groupement, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient proroger la durée de préparation des offres dans ce cas, il informe les soumissionnaires par tous moyens.

La durée de validité des offres est fixée à (03) mois plus durée de préparation des offres à partir de la date de dépôt des offres.

L'ouverture des plis (le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière) est prévue le même jour de dépôt des offres à 14:15 h à

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de M'sila

******les soumissionnaires sont invités à y assister******

Midi Libre n° 4223 - Jeudi 25 mars 2021 - Anep 2116 005 432

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya : Blida
Daïra : Boufarik
Commune : Guerrouaou
N.I.F : 09846279175600

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE N°:04/2021

Le président de l'Assemblée Populaire Communale de Guerrouaou lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale pour :

- **Aménagement et Revêtement et Eclairage publics Rue Frère Rahmani.**

Les entreprises remplissant les conditions minimales:

1- **Les Capacités Professionnelles :** Certificat de qualification et classification professionnelle catégorie II et plus activité principale travaux publics (en cour de validité sauf en cas d'exception ou dérogation).

2- **Les Capacités financières :** les bilans des trois dernières années (n-1/n-2/n-3) avec une moyenne de chiffre d'affaire égale ou supérieur de 12 million dinars visés par service des impôts, Tenant compte de l'année de début de l'activité et des délais de dépôt des bilans au niveau des services des impôts.

3- **Les Capacités technique :** un retro chargeur (justifier par carte grise et police d'assurance en cour de validité, en cas de location ces pièces doivent être accompagnées avec un contrat notarié ouvrant la période de réalisation augmenté en cas d'avenant)+ un ingénieur ou master en TP ou GC (justifié avec diplômes et figurant dans la déclaration visé par la CNAS en cour de l'année ou dernier bordereau de dépôt de déclaration des salaires)+ ayant réalisé au moins un projet similaire (Aménagement et Revêtement et éclairage) (attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage publics dans les 05 dernières années) + délai d'exécution ne dépasse pas les 03 mois.

et intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau des marchés de la commune contre paiement d'une somme de 3.000,00 DA (Mille Dinars).

NB : ces documents ne sont pas concernés par le complément et la non remise de ces pièces l'offre de soumissionnaire sera rejetée ou exclue.

Les offres doivent être accompagnées des pièces et des documents suivants:

1-Le dossier de candidature contient :

- la déclaration de candidature dûment remplie, datée et paraphée et signée par le soumissionnaire.
- La déclaration de probité dûment remplie, datée et paraphée et signée par le soumissionnaire.
- Les statuts pour les sociétés(copie conforme à l'originale) ;
- dans le cas ou le casier judiciaire ne contient pas la mention * néant* il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.

Dans le cas ou l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou le soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires

a/Capacités professionnelles : Certificat de qualification et classification professionnelle catégorie II et plus activité principale travaux publics(en cours de validité sauf en cas d'exception ou dérogation) (copie conforme à l'originale)

b/Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans des trois dernières années (n-1/n-2/n-3) visés par service des impôts, Tenant compte de l'année de début de l'activité et des délais de dépôt des bilans au niveau des services des impôts.

c/Capacités techniques :

- Liste des moyens humains de l'entreprise affectés au projet avec justification (Ce personnel doit être justifié avec diplômes pour les cadres et figurant dans la déclaration visé par la CNAS en cour de l'année ou dernier bordereau de dépôt de déclaration des salaires, avec état nominatif et certificat d'affiliation.
- Liste des moyens matériel de l'entreprise (matériels roulants justifier par carte grise et police d'assurance en cour de validité et facture d'achat pour le matériels non roulants, en cas de location ces pièces doivent être accompagnées avec un contrat notarié ouvrant la période de réalisation augmenté en cas d'avenant.
- Références professionnelles (Attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage publics dans le domaine de travaux public et de même nature (Aménagement et Revêtement et éclairage) dans les 05 dernières années (copies conformes à l'originale).

2-L'offre technique contient :

- une déclaration à souscrire dûment remplie, datée, paraphée et signée par le soumissionnaire.
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique :mémoire technique justificatif et tout autre document exigé.
- planning d'exécution paraphé et signé.
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » signé et paraphé.

3-L'offre financière contient:

- la lettre de soumission dûment remplie, datée paraphée et signée par le soumissionnaire.
- le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment remplie, datée paraphée et signée par le soumissionnaire.
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment remplie, datée paraphée et signée par le soumissionnaire.

Le dossier de candidature l'offre techniques et l'offre financières doivent être mises dans (03) enveloppes séparées portant la mention Le dossier de candidature ou offre technique ou offre financière, introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme déposée ou adressée à monsieur Le président de l'assemblée populaire communale de la commune de Guerrouaou et porte la mention suivante : Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales n°:04/2021: Aménagement et Revêtement et Eclairage publics Rue Frère Rahmani.

« à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres..... »

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le Bomop.

La date de dépôt des offres est fixée entre (8:00h et 13:00) du matin du dernier jour de la durée de préparation des offres.

Les soumissionnaires sont informés que l'ouverture des plis (dossier de candidature et Technique et Financière) aura lieu en séance publique le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 13:00 h, au siège de la l'APC. Si la date coïncide à un jour férié ou un jour de repos légale, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de trois (03) mois augmentée à la durée de la préparation des offres (15jour).

Dans le cas, où le service contractant n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, il peut le proroger, après accord des soumissionnaires concernés ; Dans le cas de l'entreprise attributaire d'un marché public, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire

Midi Libre n° 4223 - Jeudi 25 mars 2021 - Anep 2116 005 465

Midi

LA VOIX DE L'ALGERIE



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

"LES PEUPLES DU CIEL" DE GASMIA

Finaliste du Prix Orange du livre en Afrique

ÉCOLES DES ZONES D'OMBRE

Une bibliothèque ou un espace de lecture dans chaque infrastructure

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a annoncé à Tlemcen, que son département a élaboré une stratégie globale visant à créer des bibliothèques et des espaces de lecture dans chaque école implantée dans les zones d'ombre.



ÉCOLES DES ZONES D'OMBRE

Une bibliothèque ou un espace de lecture dans chaque infrastructure

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a annoncé à Tlemcen, que son département a élaboré une stratégie globale visant à créer des bibliothèques et des espaces de lecture dans chaque école implantée dans les zones d'ombre.

PAR ROSA CHAOUI

Intervenant lors d'une cérémonie de remise de livres aux écoliers du village de Tiremli, relevant de la commune d'Aïn-Ghraba, la ministre a précisé qu'"une bibliothèque créée dans une école d'une zone d'ombre peut être utilisée aussi bien par les élèves que par les habitants de cette même zone", assurant que son département fournira les ouvrages nécessaires à cette structure.

Au deuxième jour de sa visite dans la wilaya de Tlemcen, la ministre a procédé, dans cette localité de Tiremli, située au sud-ouest du chef-lieu de Tlemcen, à la distribution de dizaines d'ouvrages aux écoliers de ce village pour encourager la lecture dans le milieu scolaire.

Sur place, la direction locale de la culture a signé une convention avec l'association culturelle "touiza" d'Ouled-Mimoune, permettant à cette dernière d'assurer une animation culturelle au sein de la bibliothèque. La wilaya de Tlemcen dispose de 14 bibliothèques équipées et disposant



d'un fonds documentaire de 5.000 titres chacune.

Visitant plusieurs sites culturels de Tlemcen, la ministre a estimé que "la wilaya de Tlemcen est bien dotée en matière d'infrastructures culturelles", relevant toutefois l'arrêt des travaux d'extension du musée archéologique musulman à l'arrêt depuis des années et l'état dégradé de l'annexe de l'école

des beaux-arts.

Dans ce contexte, elle a annoncé que les travaux d'extension du musée reprendront pour être achevés dans un délai de six mois alors que l'annexe des beaux-arts sera transférée provisoirement au niveau du centre des études andalouses.

Par ailleurs, Malika Bendouda a procédé à l'inauguration du nouveau

siège de la direction de la culture, situé au niveau de la cité administrative sise à Bouhanak (commune de Mansourah). Ce siège de quatre étages et couvrant une superficie bâtie de plus 450 m², permettra aux agents du secteur de disposer de meilleures conditions de travail. L'ancien siège très exigu était implanté au sein de la citadelle d'El Mechouar.

RENCONTRE DES ÉDITEURS

Plaidoyer pour améliorer la présence du livre dans les librairies

Des éditeurs, réunis autour d'une rencontre sur la distribution du livre en Algérie, ont préconisé une série de mesures afin d'améliorer la présence des livres dans les librairies et promouvoir la lecture publique.

Intervenant lors d'une rencontre sur les problèmes liés à la distribution du livre en Algérie, organisée en marge du Salon national du livre d'Alger (12-20 mars), le président de l'Organisation nationale des éditeurs du livre (Onel), Mustapha Kellab, a énuméré plusieurs

entraves à la distribution, le transport et à la vente des livres, rencontrées par les distributeurs et éditeurs, membres de cette organisation, notamment. Les libraires, principaux partenaires des éditeurs, "sont aujourd'hui excédés par les charges liées au loyer", se plaint M. Kellab pour qui les libraires dont le nombre à travers le pays continue de reculer, sont un "chaînon important" de l'industrie du livre. Le même responsable a appelé les pouvoirs publics à soutenir l'édition et la distribution du livre à travers les fonds publics, rappelant que les importateurs d'appareils de reprographie, parmi les imprimeurs et éditeurs, sont "assujettis au paiement d'une redevance de reprographie". Sans fournir de détails précis, le président de l'Onel, également éditeur, a fait remarquer que les "achats de livres au profit des établissements de l'éducation ont baissé ces dernières années", ce qui a induit, selon lui, un recul de la lecture en milieu scolaire. Pour sa part, le secrétaire général de l'Onel, organisatrice de ce salon, a plaidé pour la mise en place d'un réseau national des librairies élargies aux wilayas du Sud et des régions enclavées.

Mohamad Djahmani a rappelé, à juste titre, les propositions de l'organisation pour résoudre les problèmes liés à la distribution et à la vente du livre dans les librairies. Dans ses recommandations, transmises aux autorités concernées, l'Onel plaide notamment pour l'exonération des taxes et droits applicables sur le livre et l'industrie du livre. Lors des débats, d'autres éditeurs ont soulevé des difficultés en lien avec la facturation et l'autorisation de transport des livres des imprimeries vers les librairies. "Les agents en charge du contrôle routier exigent des transporteurs factures et autorisations de transport", se plaint Djallal Bakir, représentant des éditions "Basma Edahabia".

La première édition du Salon national du livre d'Alger a pris fin samedi au Palais des expositions après 10 jours d'activités dont des hommages ainsi que des débats sur le patrimoine et l'édition du livre en Algérie. Au dernier jour de cette manifestation littéraire, les visiteurs auront profité des remises allant jusqu'à 50 % pour certains ouvrages, alors que les stands se vidaient et que de nombreux exposants s'approprièrent à emballer leurs cartons.

Le Salon national du livre d'Alger a accueilli plus de 200 d'exposants algériens, pour la plupart des éditeurs membres de l'Onel, organisateur de ce premier événement marquant la reprise des activités culturelles après une année de gel pour cause de la pandémie de coronavirus.

Le roman *Les peuples du ciel* de l'écrivain et journaliste algérien Ahmed Gasmia a été sélectionné parmi les six finalistes du Prix Orange du livre en Afrique pour son édition 2021, annoncent les organisateurs. Publié à la fin de l'année 2019

MUSÉES ARABES

Ouverture d'une rencontre virtuelle

Le coup d'envoi de la première édition de la rencontre virtuelle sur les musées arabes a été donné lundi à Alger, afin d'examiner les effets de la pandémie du coronavirus sur la gestion des musées en Algérie et dans la région arabe.

Supervisant la cérémonie d'ouverture de la rencontre, la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a indiqué que son secteur s'employait pour "une meilleure gestion des musées algériens", notamment en ce qui concerne le volet "économique et pour la promotion de ces musées via les nouvelles technologies", relevant que les experts participants "disposent d'une grande expérience en matière de gestion des musées arabes".

Mme Bendouda a par ailleurs mis en avant "les efforts de l'Algérie visant à mettre en place un plan d'action arabe commun pour la protection du patrimoine matériel et immatériel contre les vols, le pillage, la destruction et l'exploitation illégale...". Cette rencontre a vu la participation des archéologues et des conservateurs du patrimoine issus de l'Algérie et d'autres pays à l'instar de la Palestine, l'Égypte, et la Syrie, laquelle vise à "échanger les expériences dans



le domaine de la gestion et de la promotion des musées au regard de la crise du Coronavirus ainsi que l'adaptation aux circonstances exceptionnelles", a indiqué la directrice du Centre des arts et de la culture Palais des Raïs (Bastion 23), Faïza Riache. Mme Riache a également précisé que la pandémie de Covid-19 était "une occasion pour les musées de souligner l'importance de la technologie et des réseaux sociaux dans leur

promotion et celle du patrimoine".

Elle a en outre estimé que cette rencontre de deux jours permettrait de bénéficier des expériences des pays arabes qui considèrent le musée comme valeur économique contribuant au développement culturel et économique (...), notamment les pays touristiques, en l'occurrence les Émirats arabes unis (EAU) et l'Égypte.

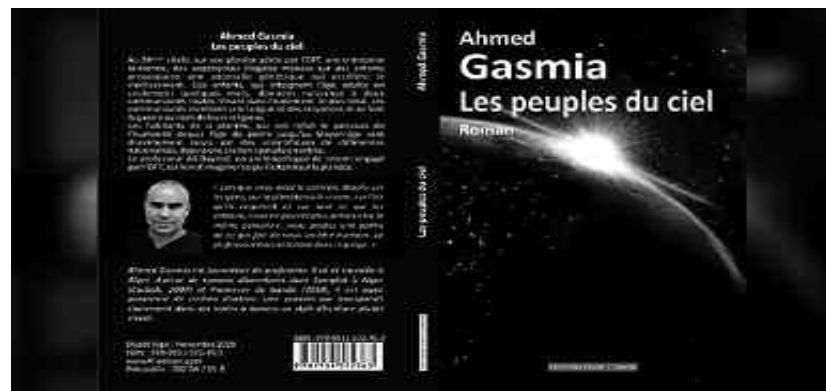
L'Algérie sera représentée à cette

occasion par la directrice du Musée public national de Sétif, Chadia Khalfallah qui présentera mardi une intervention sur l'état des musées algériens.

Organisée sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, sous le slogan "Vers une gestion moderne des musées", la rencontre sera suivie mercredi par la célébration d'une journée nationale des musées au niveau du Musée national des beaux-arts d'Alger.

"LES PEUPLES DU CIEL" DE GASMIA

Finaliste du Prix Orange du livre en Afrique



Le roman *Les peuples du ciel* de l'écrivain et journaliste algérien Ahmed Gasmia a été sélectionné parmi les six finalistes du Prix Orange du livre en Afrique pour son édition 2021, annoncent les organisateurs. Publié à la fin de l'année 2019

aux éditions Frantz-Fanon, *Les peuples du ciel* est le troisième ouvrage de Ahmed Gasmia, auteur de roman fantastique et d'aventures qui a signé *Complot* en 2007 et *Promesse de bandit* en 2018.

Les peuples du ciel figure sur la

liste des finalistes avec *Le secret des barcides* de Sami Mokkadem (Tunisie), *L'écume du temps* de Ibrahim Hane (Sénégal), *Carrefour des veuves* de Monique Iboud (Congo), *Misère* de Davina Ittoo (Maurice), et *Pourvu qu'il soit de bonne humeur* de Loubna Serraj (Maroc). Ces romans sont soumis à un jury présidé par l'écrivaine ivoirienne Véronique Tadjou et composé de personnalités du monde littéraire dont l'écrivain et journaliste algérien Yahia Belaskri.

Les peuples du ciel se déroule au 24^e siècle sur une planète gérée par une entreprise terrienne où des expériences illégales sur des

enfants provoquent une anomalie génétique qui accélère le vieillissement. Ces enfants qui atteignent l'âge adulte en quelques mois, donnent naissance à deux communautés rivales qui vont inventer leurs langues et leurs croyances et se faire la guerre au nom de ces religions. Initié par la Fondation Orange en 2019, ce prix récompense les romans ou recueils de nouvelles écrits en Français par un auteur africain et publié par un éditeur du continent.

Les trois lauréats du Prix Orange du livre en Afrique 2021 recevront leurs distinctions à Tunis en juin prochain.

INSCRIPTION DU GENRE RAI AUPRES DE L'UNESCO

Le dossier relancé vers la fin mars

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a affirmé à partir depuis Tlemcen, que le dossier d'inscription du genre musical raï au patrimoine mondial de l'Unesco sera relancé vers la fin mars courant.

Dans une déclaration à la presse au Centre des études andalouses de Tlemcen, la ministre a indiqué que le ministère "œuvre à l'inscription de cet art au patrimoine mondial de l'Unesco" et que sa rencontre avec les figures illustres de cet art, comme Messaoud Bellemou et Boutaiba Saidi, visait à montrer que "ce patrimoine est un patrimoine algérien authentique, très ancien et a une longue histoire".

"La diversification des modalités de présentation de ce dossier se fait en recourant à ses gens et ses illustres figures, en vue de le relancer au

niveau de l'Unesco", a-t-elle ajouté. Mme Bendouda a, par ailleurs, indiqué que le ministère est en passe de "préparer le Forum économique et culturel dédié à la relance de l'investissement culturel, dans le but de relancer les salles de cinéma et les transférer au profit des investisseurs privés selon un cahier des charges arrêté et qui sera élaboré par le ministère de la Culture qui accompagnera ces investisseurs privés en vue de l'ouverture de toutes les salles de cinéma".

La ministre de la Culture a également fait état du lancement de 5 festivals nationaux avec le début du mois de Ramadhan, dans l'attente de la fin de la crise Covid-19 en vue de la relance des festivals internationaux, ajoutant qu'il sera également procédé à l'organisation du festival

du raï, étant donné que les figures illustres du raï sont en Algérie.

Mme Bendouda a également fait part d'un grand plan de réforme du système relatif au livre en Algérie, faisant état, entre autres projets, de "la bibliothèque itinérante qui pourrait commercialiser les livres, dans le but d'améliorer la distribution et la disponibilité des livres".

Elle a aussi précisé que le ministère de la Culture compte des établissements qui auront leurs propres bibliothèques itinérantes et que les établissements privés feront la même expérience avec le ministère, relevant par ailleurs que la loi régissant les relations de travail artistes-hommes de théâtre sera promulguée mercredi prochain.

La ministre a en outre visité les expositions dédiées à la photogra-

phie et aux monuments historiques de la wilaya de Tlemcen, organisées par le Palais des arts et des expositions de cette wilaya, ainsi que l'exposition sur les start-up et les associations culturelles organisée au palais de culture Abdelkarim-Dali. Elle était aussi présente à une cérémonie de distinction des deux artistes Houria Hadjadj et Meriem Ben Allal ainsi que d'autres artistes, et de remise des décisions d'intégration des travailleurs du pré-emploi.

Le deuxième jour de la visite de la ministre de la Culture et des Arts sera marquée par une visite dans le palais d'El-Mechouar et certains musées dans la wilaya ainsi que dans l'une des zones d'ombre relevant de la commune de Mansourah, afin de distribuer certains livres.

VENTE DE RECUEILS DE POÈMES DE RONSARD

200.000 euros aux enchères

Les poèmes de Pierre de Ronsard sont toujours au goût du jour. Un volume rare composé de recueils de poésies de l'auteur a été acheté aux enchères pour 218.750 euros, très au-dessus d'une estimation entre 60.000 et 80.000 euros, a annoncé mardi la maison Christie's. La reliure d'époque, d'un luxe exceptionnel, réalisée dans un atelier parisien pour le bibliophile Pierre de Brisay de Denonville, a justifié ce prix élevé.



Ce volume était composé de trois ouvrages du célèbre poète de la Renaissance datant de 1553-1555 : Le Bocage, *Les Quatre Premiers Livres des Odes* et *Le Cinquième Livre des*

Odes qui était orthographié à l'époque "Cinquième". Il faisait partie de la première partie de la vente de la bibliothèque du collectionneur suisse Jean

Paul Barbier-Mueller, décédé en 2016. Le total de la vente, mardi à Paris, a atteint 1,583 million d'euros. Un ensemble de cinq tomes des œuvres

de Ronsard, paru en 1571, est quant à lui parti pour 175.000 euros. Et le livre que le collectionneur genevois considérait comme "le plus beau" de sa bibliothèque, *Les Hymnes* (1555), toujours de Ronsard, pour 110.000 euros. Autre volume acquis pour une grosse somme : *La deffence, et illustration de la Langue Francoyse* de Joachim du Bellay en 1549, pour 162.500 euros.

"Les bibliophiles étaient tout à fait conscients de la qualité de la collection, bâtie avec l'érudition et la passion de Jean Paul Barbier-Mueller", a commenté le responsable de la division livres de Christie's Paris, Adrien Legendre. La Bibliothèque nationale de France (BnF) a effectué deux préemptions pour enrichir son fonds, avec des œuvres de poètes peu connus. *Cent quatrains* de Guy du Faur de Pibrac (1579), dont il s'agissait visiblement du seul exemplaire connu, a coûté 3.250 euros. Et l'un des deux exemplaires connus des *Erreurs amoureuses* de Pontus de Tyard (1553) a été acheté pour 15.625 euros.

SOPRANO

Personnalité préférée des enfants de 7 à 14 ans

"C'est pas le rappeur préféré des collégiens qui va me donner des leçons de rap." La réplique sarcastique visant Soprano dans le film *Tout simplement noir*, reste d'actualité. L'artiste marseillais trône à la tête du classement des personnalités préférées des enfants de 7 à 14 ans pour la deuxième année consécutive. Bigflo et Oli et Eric Antoine complètent le podium de ce sondage réalisé par Ipsos pour *Le Journal de Mickey*.

Dans le numéro à paraître mercredi, on découvre que l'acteur Jean-Paul Rouse

et l'animateur scientifique Jamy Gourmaud s'adjugent respectivement les quatrième et cinquième places. "On observe une montée en puissance des personnalités de la télé, effet des confinements successifs comme Eric Antoine, Jamy Gourmaud et aussi Denis Brogniart à la sixième place", souligne *Le Journal de Mickey*.

Kylian Mbappé recule de dix places "Avec la crise sanitaire, les compétitions sportives n'ont pas eu lieu et les sportifs descendent du podium : Kylian Mbappé chute de la troisième à la trei-

zième place et Paul Pogba perd neuf places", ajoute le magazine.

Côté parité, les personnalités féminines ne commencent à apparaître qu'à la septième place avec les chanteuses Angèle et Louane (17°), suivies de Vitaa (26°) et la comédienne Mimie Mathy (30°). Cette étude Ipsos a été réalisée du 8 au 15 février auprès de 400 enfants représentant les 7-14 ans qui se sont prononcés à partir d'une liste de 85 personnalités francophones ayant fait l'actualité au cours de 2020.

MANU DIBANGO

1 an après sa disparition, hommage à une légende

"La vie est éternelle, pas l'homme." Cette phrase de Manu Dibango, lâchée dans un de ses grands éclats de rire, résonne tristement ce mercredi. Il y a tout juste un an, l'immense saxophoniste disparaissait à l'âge de 86 ans. Le Camerounais était la première célébrité mondiale victime du Covid-19. Un choc planétaire qui tranchait avec le dénuement de son enterrement, réalisé quelques jours plus tard dans le respect de la plus draconienne des réglementations sanitaires, en présence de seulement vingt intimes au Père-Lachaise. Une année a passé et à cause de la pandémie mondiale, Manu Dibango n'a toujours pas reçu l'hommage populaire et international digne de son aura et de son œuvre. "Nous attendons la réouverture des salles de spectacles et des cinémas pour le faire, explique Claire Diboa, sa manageuse. Nous nous préparons pour être prêts ce jour-là. Ce

mercredi, nous vivrons le deuil en famille, mais c'est difficile. Lui qui aimait tant les gens est parti presque tout seul." Ce mercredi, ce triste anniversaire sera tout de même marqué par deux hommages. La diffusion en avant-première sur Internet d'un documentaire inédit, *Tonton Manu*, et la réédition d'un disque rare, *Afrovision*. "Les rééditions, c'est Manu qui avait demandé que nous les fassions", indique son ancienne manageuse. Il y en aura d'autres, étalées dans le temps, dont *Cubafrika*, qui ressortira en vinyle pour le Disquaire Day, les 12 juin et 17 juillet, en France, en Angleterre et aux États-Unis. Que vous soyez fan ou que vous le connaissiez mal, ne ratez pas ce mercredi à 20 heures sur le site Internet de *La 25ème heure*, dans le cadre du Festival du film de la diversité, la diffusion en avant-première du film *Tonton Manu*. Un grand documen-

taire réalisé par Thierry Dechilly et Patrick Puzenat de 2013 à 2018, soit 98 713 km parcourus avec lui, de Paris à Londres, d'Abidjan à New York, où il fut le premier Africain à jouer à l'Apollo Theater, de son ancienne école de Saint-Calais, dans la Sarthe, aux Jeux Olympiques de Rio. d'Afrique. Sans faire l'impasse sur la fameuse affaire Michael Jackson, qui avait "volé" son hymne *Soul Makossa* dans son titre *Wanna Be Startin' Something* en 1982, et sur l'héritage musical qu'il laisse - de Jay Z à Omar Sosa - ce documentaire s'intéresse surtout au parcours exemplaire, aux rencontres et aux audaces de cet être hybride plus grand que son instrument, pour reprendre la belle expression du saxophoniste anglais Courtney Pine. Un grand homme, une immense perte pour l'humanité.

Agences

CÉRÉMONIE DES OSCARS

Zoom sur la sélection avant la cérémonie du 25 avril

La cérémonie des Oscars aura lieu le 25 avril prochain. Dans la liste des nommés, les plateformes VOD font une grande montée en puissance qui s'explique en partie par les fermetures de salles à cause de la pandémie. Sur Netflix, *Mank* de David Fincher fait la course en tête avec dix nominations. Sur la même plateforme, *Les 7 de Chicago*, d'Aaron Sorkin, est nommé dans six catégories. Chez Amazon Prime, *Sound of Metal* est lui aussi sélectionné à six reprises.

Côté films sortis en salle, *Nomadland*, de Chloé Zhao, est le grand favori pour les trophées de meilleur film et de meilleure réalisatrice. Elle sera en compétition avec trois hommes et une autre femme : Emerald Fennell, en lice pour *Promising Young Woman*.

The Father, de l'écrivain français Florian Zeller, est en course dans six catégories, dont meilleur film, meilleur scénario adapté ou meilleure actrice dans un second rôle pour Olivia Colman. On n'avait pas vu un film français cumuler autant de nominations depuis *The Artist*. En revanche, l'acteur français Tahar Rahim n'a pas été retenu pour l'Oscar du meilleur acteur. Et le film *Deux*, de Filippo Meneghetti, ne s'est pas non plus qualifié pour l'Oscar du meilleur film étranger. Agences

ALGER, CONCOURS INTERNATIONAL DES PRODUCTIONS D'HUILE D'OLIVE À DUBAÏ

1^{er} prix pour un Algérien d'Aïn-Ouessara

Le premier Prix du concours consacré à l'huile d'olive extra vierge, de récolte précoce, du concours international de Dubai Olive Oil Competition - DOOC -, a été décerné à un producteur algérien d'huile d'olive d'Aïn-Ouessara dans la wilaya de Djelfa.

PAR BOUZIANE MEHDI

Parmi plus de 360 participants au concours DOOC, venant des différents pays, notamment d'Espagne, de Grèce, d'Italie et de Tunisie, pays classés parmi les premiers producteurs au monde d'huile d'olive, l'oléiculteur, Hakim Alileche, a remporté le 1^{er} prix, a indiqué l'APS. Les huiles en compétition ont été analysées par un premier jury composé d'experts basés à Dubaï, avant d'opérer une autre analyse par un jury composé d'experts internationaux (italiens, japonais, français et brésiliens). Les lauréats se voient offrir la possibilité de commercialiser leur produit sur les sites internet des organisateurs du concours mais aussi sur un réseau de boutiques de luxe à travers le monde. Originaire de Tizi-Ouzou avec des vergers situés dans la région de Benhar à Aïn-Ouessara, Hakim Alileche a, dans une déclaration à l'APS, précisé que l'exploitation des ses vergers est "exclusivement biologique", d'ailleurs, il a soumis son produit à la certification auprès d'un organisme mondial basé en Allemagne. Avec un verger de 40 hectares comptant 15.000 oliviers dont 9.000 sont en production avec une irrigation en réseau



goutte-à-goutte, qui a, en 2020, produit 20.000 litres, M. Alileche considère l'année comme "difficile" en termes de rendement. et explique que pour l'obtention de son huile, les "olives sont triturées le jour même de la cueillette au sein du verger grâce à un moulin acquis de Toscane". Il précisera que "la cueillette s'effectue à la main, nécessitant une main d'œuvre saisonnière d'une soixantaine de personnes, même si la main d'œuvre se fait rare", déplore-t-il. M. Alileche expliquera que la "trituration le jour même permet aux olives de ne pas s'oxyder car les taux de peroxyde sont d'environ 3 % alors que l'organisme international d'oléiculture pour l'huile extra vierge le limite à un maximum de 20 %".

M. Alileche estime que cette "distinction permet de montrer une fois de plus que le produit algérien n'a rien à envier aux produits d'autres pays méditerranéens producteurs d'huile d'olive". Il pointera du doigt la "persistance de lourdeurs bureaucratiques concernant plusieurs volets de son activité agricole, de plus, la problématique

d'acquisition de bouteilles en verre pour l'huile d'olive demeure problématique dans la mesure où les producteurs de bouteilles en verre sont rares en Algérie, nous obligeant parfois à nous tourner vers leur importation de Tunisie".

S'agissant de son ambition d'exporter, le producteur affirme avoir reçu "l'intérêt de clients en France, en Russie, du sultanat d'Oman mais aussi du Canada, du Japon, et des États-Unis pour la saison prochaine, précisant que "la récolte des olives pour la production d'huile extra vierge de récolte précoce s'effectue au mois d'octobre". M. Alileche a fait savoir qu'à travers sa production, il vise "un marché de luxe", soulignant qu'au "niveau du marché premium, le litre peut être cédé à 120 euros, alors que lui commercialise son huile à des distributeurs pour 7 à 8 euros/litre qui le cèdent à plus de 20 euros/litre en Europe".

B. M.

TINDOUF, PROTECTION ET VALORISATION DE L'ARGANIER

Plusieurs opérations en cours de concrétisation

Diverses opérations, visant la régénération, la valorisation et la protection de l'arbre de l'arganier, espèce végétale rare en Algérie et menacée d'extinction, sont en cours de concrétisation dans la wilaya de Tindouf, ont indiqué des responsables de la conservation des forêts. Les efforts menés pour la préservation de cette espèce végétale endémique aux nombreuses vertus cosmétiques, pharmaceutiques et diététiques ont donné lieu à la distribution de plants d'arganier aux agriculteurs de la wilaya pour mener des opérations de plantation graduelle à travers leurs exploitations. Le "principal objectif est de valoriser cet arbre, menacé à cause de plusieurs facteurs, notamment le surpâturage et l'exploitation abusive du bois", a expliqué le responsable du service technique à la conservation des forêts de Tindouf, Abdelmoumène Mouzaoui. Dans le cadre de ces actions de valorisation, la conservation des forêts a distribué 1.000 arbustes d'arganier aux agriculteurs (130 plants/agriculteur), à mettre en terre sur une surface de 200 hectares.

M. Mouzaoui s'est d'ailleurs félicité des résultats "encourageants enregistrés

jusqu'à présent, grâce principalement à l'adoption d'un système moderne d'irrigation goutte-à-goutte ainsi qu'au nouveau système - grow-box - ou -water-box", a expliqué M. Mouzaoui.

Ce dernier système permet le développement des plants d'arganier grâce à une réserve d'eau placée à proximité le long de l'année. Ce système a été adopté suite à une convention signée entre la direction générale des forêts et le Programme onusien pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) grâce à une expérience pilote menée dans les wilayas de Skikda, Adrar, Illizi et Tindouf.

La convention a été signée dans le cadre de la stratégie forestière-2030 pour une gestion durable de la richesse sylvoicole, la lutte contre la déforestation, la réduction des effets des changements climatiques et la protection du sol et des ressources hydriques. Pour protéger et mettre en valeur les ressources naturelles de la région, notamment l'arganier et ses dérivés, une enveloppe de 8 millions dinars a été dégagée au titre d'un partenariat signé par la conservation des forêts et la chambre d'artisanat et des métiers en vue de la

formation de 200 femmes chargées de l'extraction de l'huile d'arganier.

La protection et la réhabilitation du couvert végétal, notamment le développement de l'arganier dans la région, revêt une grande importance pour les autorités de la wilaya de Tindouf, qui se traduit par la prise d'une batterie de décisions, dont la création d'une réserve naturelle dans la région de Touiref Bouam.

Une enveloppe de 30 millions de dinars a été puisée du Fonds de développement des régions du Sud pour la réalisation d'une série de projets, dont un forage, 2 bassins équipés de générateur électrique, en plus d'un autre montant de 20 millions dinars destiné la réalisation d'un autre bassin d'irrigation, l'acquisition d'un camion-citerne et d'autres équipements d'irrigation et de points d'abreuvement du cheptel. En plus de contribuer largement à la préservation de l'écosystème et de l'environnement, le bois de l'arganier constitue une source d'énergie, son feuillage est un fourrage pour les animaux et son fruit donne de l'huile d'argan.

APS

KHENCHELA

3,31 milliards DA pour des projets de développement

La wilaya de Khenchela a réservé une enveloppe financière de 3,31 milliards de dinars pour la réalisation durant l'année 2021 de projets de développement dans des zones d'ombre.

Les services de la wilaya ont recensé 159 opérations de développement en cours de réalisation dans divers secteurs durant l'année 2021 dans les zones d'ombre existantes à travers 20 communes de la wilaya de Khenchela. Les projets de développement en cours de réalisation, au titre de l'exercice 2021, au profit des zones d'ombre, concernent notamment l'alimentation en eau potable, en électricité et en gaz, l'éclairage public, le raccordement au réseau d'assainissement, la réalisation de classes d'extension, le renforcement du transport et la cantine scolaire, l'ouverture des pistes, la réalisation de routes et l'amélioration de l'irrigation et de l'électricité rurale. Les travaux de réalisation de la majorité des projets inscrits ont été déjà lancés, alors que quelques opérations sont en voie de finalisation des procédures légales et administratives d'usage, a affirmé que la totalité des projets de développement, au nombre de 159, seront mis en service avant la fin du 4^e trimestre de l'année 2021.

EL-OUED

Exportation de 26 tonnes de pommes de terre vers l'Espagne

Une quantité de 26 tonnes de pommes de terre a été exportée depuis la wilaya d'El-Oued vers l'Espagne, via le port d'Alger. Cette opération d'exportation s'insère au titre des efforts du secteur d'agriculture de la wilaya visant l'ouverture de nouveaux marchés extérieurs pour le produit agricole national, et la diversification des ressources alternatives aux hydrocarbures.

Intervenant en cette conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation de la pandémie du Coronavirus, cette opération est le fruit du programme de vulgarisation agricole arrêté par la chambre en question pour assurer l'accompagnement logistique des agriculteurs et établir des canaux de contact avec les opérateurs pour exporter le surplus des produits. L'exportation des produits agricoles font partie des alternatives optés par la chambre et les autres organismes eu égard à son rôle dans l'encouragement des jeunes à se déployer dans l'investissement agricole, créateur de richesses et d'emplois et levier de l'autosuffisance alimentaire.

Cette cargaison de pomme de terre est la première du genre cette saison pour être suivie, à la fin du mois de mars, d'autres opérations de commercialisation de 800 tonnes du produit, avec une moyenne de 6 conteneurs par semaine.

L'on relève que les opérations de conditionnement et d'emballage du produit destiné à l'exportation sont assurées par l'unité d'El-Oued des entrepôts frigorifiques de la Méditerranée.

APS

STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE BLEUE

Un levier pour la croissance du pays

La Délégation de l'Union européenne en Algérie a organisé, en collaboration avec le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques (MPPH) une conférence consacrée à la présentation de la nouvelle stratégie nationale pour l'économie bleue à l'horizon 2030 (Sneb-2030).

PAR RIAD EL HADI

L'évènement abrité par le Centre international de conférences (CIC) d'Alger a été rehaussé par la présence de Sid-Ahmed Ferroukhi, ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, et John O'Rourke, ambassadeur, chef de la délégation de l'UE en Algérie.

"L'économie bleue fait partie intégrante du pacte vert pour l'Europe", a déclaré l'ambassadeur de l'UE en Algérie, John O'Rourke. "Je me réjouis que l'Algérie ait mis l'économie bleue au cœur de son agenda de croissance économique pour les années à venir. Les nombreuses activités qui sont à la base de l'économie bleue vont permettre à



l'Algérie de protéger les emplois et le bien-être des communautés côtières, tout en préservant l'environnement et les intérêts des générations futures. Nous allons sortir ainsi, ensemble, de cette crise plus forts et plus résilients vis-à-vis des chocs externes."

L'Union européenne a contribué à

l'élaboration de la Sneb par la mobilisation d'une équipe d'experts nationaux et internationaux. L'équipe a, notamment, accompagné le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques pour mener des consultations approfondies au niveau central et dans les wilayas côtières du pays, en asso-

ciant, entre autres, des acteurs étatiques, associatifs, professionnels, du monde de la recherche et universitaires, afin de dégager les principales problématiques et les pistes de travail pour aboutir à une économie bleue en Algérie.

R. E.

CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Vers un modèle d'évaluation de l'informel

Le Conseil national économique, social et environnemental (Cnese) prépare la mise en place d'un modèle d'évaluation de l'économie informelle, basé sur une approche "moderne" impliquant les stocks et les flux financiers circulant dans le circuit parallèle national, a indiqué le président du Cnese, Réda Tir.

Lors d'un point de presse organisé en marge d'une journée d'hommage à l'économiste et sociologue M'hammed Boukhobza, Tir a fait savoir que "le Cnese prépare la mise en œuvre d'un modèle d'évaluation de l'économie informelle à travers une approche moderne, impliquant la cohérence entre les stocks et les flux d'argent circulant dans l'informel et ce, en collaboration avec un pays ami dans le but d'améliorer les résultats d'évaluation des chiffres de l'économie parallèle du pays". Le but de cette démarche, a-t-il expliqué, est "de parvenir à la réintégration finan-

cière et sociale du secteur informel". Selon le président du Cnese, un deuxième modèle novateur de simulation économique et écologique est en préparation pour améliorer la croissance économique tout en préservant les ressources naturelles du pays. Les deux modèles d'évaluation, a-t-il dit, seront finalisés "d'ici à la fin de l'année en cours". "Pour faire fonctionner ces deux modèles, nous récoltons des données de terrain et celles transmises par les ministères. Ces deux modèles, qui seront opérationnels d'ici la fin de l'année en cours, constitueront des outils d'aide à la décision des pouvoirs publics", a expliqué M. Tir.

Par ailleurs, lors d'une séance de débats autour de la planification économique en Algérie, l'expert économiste, Nacer Bourenane, a noté que l'Algérie a "débuté son plan de planification de l'investissement public à partir de ressources limitées.

A l'époque, il n'y avait pas d'autre choix que de planifier à partir de ressources rares". La première mesure était de "nationaliser les mines, qui s'est faite avant celle des hydrocarbures, pour dégager un minimum de ressources", a-t-il rappelé, ajoutant que les services de planification ont fonctionné "comme des secrétariats pour les différents organes exécutifs de l'État, lieu de coordination d'exécution des programmes et des plans".

Pour sa part, l'économiste Mahmoud Ourabah a regretté que dans le domaine de la formation, "la politique de formation massive a été privilégiée aux dépens de la qualité, alors que la formation des cadres est importante pour le pays".

De son côté, le sociologue Mohamed Benguerna a mis en exergue la persistance "d'un déphasage" dans le type de réflexion de l'enseignement supérieur et dans les programmes univer-

sitaires et des grandes écoles avec le monde économique.

"Il y a une déconnexion avec le marché du travail. La base théorique, les concepts appris en formation ne correspondent pas à ce que les étudiants trouvent sur le terrain", a-t-il constaté.

En outre, Benguerna a relevé qu'en termes de planification, "les préoccupations de M'hammed Boukhobza sont toujours d'actualité, notamment la nécessité pour la planification d'intégrer la compréhension et la connaissance de la société".

A noter que durant cette journée organisée par le Cnese au niveau de l'Ecole nationale d'administration (Ena) en collaboration avec le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread), plusieurs membres de la famille du sociologue M'hammed Boukhobza (1941-1993) ont été honorés.

R. E.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Des startups françaises dénoncent les "abus" d'Apple

C'est une procédure inédite qui vise Apple... France Digitale, organisation de startups françaises, a saisi la Commission nationale informatique et libertés (Cnil), accusant le géant américain de violer les règles européennes en matière de protection des

données, a-t-elle annoncé dans un communiqué.

"Apple n'est pas au-dessus des lois. Pour faire respecter le RGPD, nous saisissons la Cnil car les réglages par défaut des iPhones permettent sans consentement, la collecte de

données personnelles pour de la pub ciblée dans les app préinstallées", a également écrit l'association représentant des jeunes pousses sur son compte Twitter. Selon un recours de 7 pages consulté par l'agence Reuters, France Digitale soutient

que la dernière version du système d'exploitation d'Apple, iOS 14, n'est pas conforme aux normes européennes en matière de respect des données des utilisateurs.

R. E.

GAMBIE

Heurts entre Gambiens et Sénégalais à Sanyang

Plus de 250 ressortissants sénégalais, selon la Croix-rouge gambienne, ont fui le village de pêcheurs de Sanyang, à une quarantaine de kilomètres au sud de Banjul, après des heurts entre Sénégalais et Gambiens la semaine dernière. Tout a commencé avec la mort d'un Gambien, poignardé dans la nuit du 14 au 15 mars par un pêcheur sénégalais qui tentait de le cambrioler. Des émeutes ont éclaté dans la localité. Les autorités sénégalaises tentent d'apaiser les tensions.

Un mort, des commerces saccagés, des pirogues et un poste de police incendiés, des dizaines de familles sénégalaises réfugiées dans une école de la localité voisine de Batokunku, sous protection de la police gambienne... Comment en est-on arrivé là ? Bassirou Sène, l'ambassadeur du Sénégal à Banjul, s'exprime : *"Pour la première fois, on en est arrivé à ce degré de violence. Il y a eu une tentative de cambriolage, stoppée par la victime, qui a été mortellement atteinte. Tout est parti de là. On ne s'y attendait pas. La communauté sénégalaise vit en parfaite harmonie avec la population gambienne. À Sanyang, certains habitent là depuis 50 ans !"*

Le Président sénégalais, Macky Sall, et son homologue gambien, Adama Barrow, affichent à chaque occasion leur proximité. Mais sur le terrain, les relations *"sont plus complexes"*, souligne un observateur, notamment avec la présence militaire sénégalaise qui perdure dans le cadre de la force de maintien de la paix de la Cedeao. L'ambassadeur Bassirou Sène met en garde face aux risques d'amalgames : *"J'ai présenté les regrets de toute la nation sénégalaise et demandé que les gens acceptent de renouer les relations et de relancer l'économie. La base, c'est l'économie de la pêche."* Après des discussions et sensibilisations pour éviter une résurgence des tensions, le retour des Sénégalais à Sanyang est prévu, en principe, d'ici vendredi 26 mars.

CORÉE DU NORD

Tir de deux missiles de croisière

La Corée du Nord a procédé, au cours du week-end, au tir de deux missiles à courte portée, ont déclaré mardi des représentants américains et sud-coréens, mais Washington a minimisé l'importance du premier essai de ce genre effectué depuis l'investiture de Joe Biden. Mercredi, le Comité des chefs d'état-major interarmées sud-coréen a affirmé que deux missiles de croisière avaient été tirés dimanche au large de la côte ouest nord-coréenne. Le Président américain a minimisé cela, déclarant que *"peu de choses ont changé."* *"D'après le département de la Défense, tout se passe comme d'habitude. Il n'y a rien de nouveau dans ce qu'ils ont fait"*, a-t-il déclaré aux journalistes à son retour d'une visite dans l'Ohio, lorsqu'on lui a demandé si le test était une provocation.

Ces essais nord-coréens surviennent après que Pyongyang a décliné de répondre aux appels du pied diplomatiques de l'administration Biden.

Un des représentants américains a déclaré qu'il y avait *"peu de dialogue ou d'interaction"* avec la Corée du Nord depuis le sommet de Hanoï en février 2019, entre Donald Trump et Kim Jong-un.

Le Pentagone a décliné une demande de commentaire sur ces tirs, rapportés en premier lieu par le Washington Post. La mission nord-coréenne aux Nations unies n'a pas répondu dans l'immédiat à une demande de commentaire.

Agences

ÉTHIOPIE

Le Premier ministre reconnaît la présence d'Érythréens au Tigré



La province du Tigré est en guerre depuis début novembre. Plus de trois millions d'individus sont en besoin d'assistance et victimes de graves violations des droits de l'homme.

Le Premier ministre Abiy Ahmed est resté silencieux depuis plus de trois mois. Il a fini par reconnaître en partie la catastrophe humanitaire engendrée par son intervention, mais n'en endosse pas toutefois la responsabilité.

Fin novembre, le message d'Abiy Ahmed tenait en deux points. *"La guerre est finie et n'a fait aucune victime civile"*. Aujourd'hui sous pression, son discours a changé : *"Les soldats qui ont commis des atrocités et violé nos sœurs tigréennes seront*

jugés pour leurs actes. Nous avons demandé aux soldats de combattre le parti du TPLF, pas les populations civiles." Autre concession, et pas des moindres, Abiy Ahmed reconnaît la présence de son allié, l'armée érythréenne, qui est entrée au Tigré en plaçant la légitime défense selon lui. *"L'Érythrée est intervenue au Tigré, car elle craignait pour sa sécurité nationale. Nous combattons le TPLF dans le centre de la province et ils avaient peur qu'ils s'attaquent à eux le long de la frontière."*

Sauf que c'est justement les Érythréens qui sont pointés du doigt par la communauté internationale. Ils sont suspectés de massacres, de pillages et de viols à grande échelle.

"Il y a eu des abus. On entend parler de pillages notamment. Nous avons fait part aux Érythréens de notre inquiétude, et ils ont nié fortement toute responsabilité", précise le

Premier ministre éthiopien. Ils nous ont promis qu'ils *"puniraient tout soldat érythréen coupable de ce genre de violations."*

Des promesses probablement trop légères pour calmer les craintes des Européens et des États-Unis, qui demandent encore et toujours le retrait des soldats érythréens et la tenue d'enquêtes indépendantes par des organisations de défense des droits de l'Homme. De leur côté, 11 organisations internationales dont 9 agences onusiennes ont signé un communiqué commun pour alerter sur les violences de genre au Tigré. OMS, HCR ou encore UNICEF ont dénoncé *"les attaques indiscriminées contre les civils, notamment les viols et des formes horribles de violences sexuelles"*. Les agences réclament une enquête indépendante à laquelle le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme participerait.

TCHAD

Polémique autour de l'affichage électoral à Ndjamen

Six candidats font face au Président sortant Idriss Déby Itno qui brigue un 6^e mandat pour l'élection présidentielle du 11 avril. Si les candidats se confrontent à leur électorat lors de meetings, c'est aussi dans les rues de Ndjamen que se joue la course au Palais rose par le biais des affiches de campagne. Elles sont déployées en nombre dans les rues de la capitale tchadienne. Mais l'opposition dénonce un manque d'équité. Les Ndjamenois ont vu des affiches électorales fleurir en nombre au centre-ville de la capitale. En tout cas, celle du candidat Idriss Déby Itno, car aucun opposant n'est visible. Brice Guedmbaye Mbaimon, le président

du Mouvement des patriotes tchadiens pour la République (MPTR) évoque un accès difficile aux panneaux d'affichages : *"Les emplacements publicitaires sont quasiment tous occupés par le parti au pouvoir. À la tête des mairies d'arrondissement, il n'y a que les militants du [Mouvement patriotique du salut ndlr] MPS qui gèrent ça. Du coup, ils ont mis ça au service du parti au pouvoir. Ce qui est prévu par les textes, je vous parle de l'article 119, c'est qu'il interdit de mettre des affiches dans ces endroits."* Une illégalité que réfute en bloc Jean-Bernard Padaré, le porte-parole du MPS : *"Personne n'a empêché*

l'opposition de placarder des affiches dans les endroits officiellement indiqués. Nous n'avons violé aucune loi. D'ailleurs, ils le savent très bien sinon ils auraient saisi l'autorité chargée de réguler la gestion des espaces. Donc, une fois encore, c'est une accusation sans fondement". La Commission électorale nationale indépendante (Céni) a rappelé à l'ordre les candidats et affirme qu'un espace équitable pour chaque parti en campagne doit être attribué par les maires. Mais aucune sanction n'est prise, selon une source au sein de la commission, pour régler ce *"désordre"*.

Agences

CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Yacine Medane s'engage avec les Canaris

Le milieu de terrain Yacine Medane (O Médéa), s'est engagé avec la JS Kabylie pour un contrat de deux ans et demi, a annoncé le club de Ligue 1 algérienne mardi. "La JSK tient sa première recrue du mercato exceptionnel printanier. Medane s'engage pour deux ans et demi", a indiqué la JSK dans un communiqué publié sur sa page Facebook.

Yacine Medane, 28 ans, évoluait au poste meneur de jeu avec l'O Médéa. La troisième période d'enregistrement (mercato) a débuté lundi et s'étalera jusqu'au 11 avril (minuit). Après 19 journées de Ligue 1, la JS Kabylie qui compte quatre matchs en retard, occupe la 7^e place du classement avec 27 points.

Derby USMA - MCA demain à 20h30

Le coup d'envoi du derby algérois USM Alger-MC Alger, prévu ce vendredi au stade Omar-Hamadi, pour le compte de la mise à jour de la 12^e journée du championnat de Ligue 1 de football, sera donné exceptionnellement à 20h30.

Pour rappel, cette rencontre devait débiter à 16h, avant d'être décalée à 20h30. La LFP n'a pas donné les raisons de ce changement. Le "big derby" de la capitale devait se jouer le 7 février dernier, a été reporté à une date ultérieure, sur une demande du MCA à son homologue de l'USMA, pour préparer dans les meilleures conditions sont match en déplacement face au Zamalek (0-0), en ouverture de la phase de poules (Gr. D) de la Ligue des champions. Avant cette affiche, l'USMA pointe à la 8^e place au classement avec 27 points, alors que le MCA suit derrière à la 12^e position avec 21 unités. Outre USMA-MCA, deux autres rencontres de mise à jour sont programmées vendredi : JS Kabylie-CS Constantine et JS Saoura-ES Sétif, comptant pour la 13^e journée, et dont le coup d'envoi sera donné à 15h.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Andy Delort meilleur passeur

L'un des grands absents de la liste du sélectionneur Djamel Belmadi, Andy Delort, a délivré sa neuvième passe décisive de la saison, lors de la victoire du MHSC (3-1) face aux Girondins de Bordeaux dans la cadre de la 30^e journée de Ligue 1 Uber Eats. Performant à la pointe de l'attaque héraultaise, l'international algérien a ainsi pris la place de meilleur passeur du championnat à égalité avec le lyonnais Memphis Depay, à la suite de sa prestation du week-end.

De son côté, le Nîmois Zinedine Ferhat, lui aussi absent de la liste de Belmadi, occupe la 3^e place de ce classement des meilleurs passeurs avec 7 passes décisives, à égalité avec le Parisien Angel Di Maria. Un mano-à-mano palpitant entre deux internationaux algériens au sein de deux clubs rivaux pour cette lutte au titre de meilleur passeur du championnat, et qui trouvera don épilogue au terme des huit journées restantes à jouer en championnat.

CAN-2021 : ZAMBIE - ALGÉRIE À 20H

Simple formalité pour les Verts

Ayant déjà composté leur billet pour la prochaine édition de la phase de poules de la Can-2021, décalée à 2022, ce sera donc une simple formalité pour la sélection algérienne de football face à la Zambie, dans le cadre de la 5^e journée des qualifications du groupe H.

PAR MOURAD SALHI

Invaincue en 22 matchs, la sélection algérienne tentera de confirmer son invincibilité sous la houlette de Djamel Belmadi, lequel a insisté sur la nécessité de boucler les qualifications avec 2 victoires, une manière d'atteindre la barre de 24 matchs sans défaite et se rapprocher ainsi du record africain d'invincibilité détenu par la Côte d'Ivoire (26 matchs).

"Nous abordons ces deux dernières rencontres avec l'intention de les remporter. Il faut avoir cette culture de la victoire, continuer à être ambitieux. J'aime bien ce genre de défi : voyager en Afrique contre une sélection qui joue sa qualification, elle va certainement se donner à fond", a-t-il indiqué.

Belmadi ne veut rien lâcher sur son chemin en qualifiant "d'important" ce match, en dépit de la qualification assurée par les Verts au terme des deux précédentes journées. "C'est un match important, c'est loin d'être sans enjeu, dans le sens où c'est déjà un match à l'extérieur contre une équipe qui a toutes ses chances pour se qualifier. C'est un scénario qui me convient, dans la mesure où dans deux mois nous allons nous déplacer au Burkina Faso, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde 2022.



Depuis des années, ce genre de matchs est souvent difficile. C'est une très bonne préparation dans ce qui va nous attendre dans deux mois", a indiqué le sélectionneur national.

Belmadi tentera de faire tourner son effectif pour tester d'autres joueurs et d'autres variantes en prévision des prochaines échéances, dont les qualifications pour la prochaine Coupe du monde. Ce rendez-vous face à la Zambie constitue, donc, une belle opportunité pour les joueurs afin de gagner des points. Belmadi compte faire jouer le maximum de joueurs contre la Zambie et le Botswana.

"Ce match face à la Zambie est important aussi par rapport à certains joueurs qui n'ont jamais joué sous ma coupe. Il y a des éléments qui n'ont pas joué depuis longtemps. Ils auront la possibilité de le faire dans ces conditions-là et de marquer des points ou non. Pour les nouveaux joueurs, j'ai suivi leurs prestations avec leurs clubs, chose qui m'a poussé à les convoquer", a-t-il ajouté.

Pour ces deux derniers rendez-vous qualificatifs face respectivement la Zambie et au Botswana, Belmadi a fait appel, pour la première fois aux deux défenseurs Ahmed Touba et Naoufel Khacef, ainsi qu'au milieu de terrain Ramiz Zerrouki. Le technicien ne veut pas leur mettre la pression dès le début en les laissant pour le match à domicile face au Botswana.

"Je ne compte pas les mettre en difficulté dès le début en Afrique, on va attendre qu'on revienne en Algérie. Ils ont une carte personnelle à jouer. Arriver en équipe nationale n'est pas une fin en soi, il faut montrer qu'on est capable de jouer", a expliqué le coach.

La Confédération africaine de football a désigné un trio arbitral comorien, conduit par Ali Mohamed Adelaïd, pour diriger le match prévu ce soir à Lusaka à 20h. Ce dernier sera assisté par ses compatriotes Soulaïmane Amaldine et Saïd Omar Chebli, alors que le quatrième arbitre est Mohamed Athoumani.

M. S.

LAMINE BEN ABDERRAHMANE, DEN DE LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE NATATION

"Nous sommes sur une courbe ascendante..."

Le directeur des équipes nationales de la Fédération algérienne de natation (FAN), Lamine Ben Abderrahmane, a estimé que l'Algérie a enregistré d'excellents résultats lors de l'Open de Marseille (19-21 mars), grâce au duo Jaouad Syoud-Amel Melih. "Les résultats obtenus prouvent la courbe ascendante des Algériens d'une compétition à une autre. Dans l'ensemble, je suis très satisfait de la prestation des nageurs qui ont disputé cinq (05) finales (A) et une finale (B), et de leurs résultats surtout le duo Syoud-Melih", a-t-il à l'APS.

Et d'enchaîner : "Cinq nouveaux records nationaux ont été établis par Syoud sur 100m, 200m papillon, 200m et 400m quatre nages et le record sur 50m nage libre par Melih. Syoud a réalisé les minimas (B) du 100 et 200 m papillon des JO de Tokyo. Aussi, les minimas (B) sur 50m nage libre, 100 et 200m papillon et 200 et 400m quatre nages qualificatifs aux mondiaux en petit et grand bassin." Syoud (21 ans) s'est illustré lors de ce

rendez-vous après avoir battu quatre (04) records nationaux dans les épreuves suivantes: 100m papillon (53.26), 200m quatre nages (2: 01.00), 400m quatre nages (4: 22.48) et 200m papillon (1: 59.74).

Aussi, le nageur de l'Olympique de Nice (France) a réalisé les minimas "B" qualificatifs aux JO de Tokyo dans les spécialistes du 100 et 200m papillon. Il avait auparavant réalisé les minimas "B" sur les 200m quatre (4) nages. Outre ces performances, Syoud avait réalisé lors du meeting de Nice en février dernier, les minimas "B" des Mondiaux en petit bassin (25m) prévus en décembre 2021 à Abu Dhabi (Emirats arabes unis) et des Mondiaux en grand bassin (50 m), en mai 2022 à Fukuoka (Japon).

Pour sa part, la nageuse algérienne Amel Melih a établi, dimanche, un nouveau record national du 50 mètres nage libre en grand bassin (50m), en réalisant un chrono de 25.74. Malgré cette perfor-

mance, elle a raté de peu l'occasion de réaliser les minimas "B", fixés à 25.51 et qualificatifs aux JO. Melih (27 ans) avait amélioré les minimas (B) qualificatifs pour les rendez-vous Mondiaux de Abu Dhabi (Emirats arabes unis) et Fukuoka (Japon). "Syoud a confirmé sa montée en puissance d'un meeting à un autre, augmentant ainsi ses ambitions en vue des JO, les Championnats d'Afrique Open et le Championnat arabe. Même chose pour Melih, qui se rapproche d'une qualification aux JO après avoir assuré celui des deux mondiaux", a-t-il ajouté.

Le reste des participants algériens, en l'occurrence Ramzi Chouchar et Nazim Benbara, ont enregistré à Marseille des résultats en dents de scie. "Leur participation était assez moyenne. On espérait des meilleurs chronos mais parfois, le nageur n'est pas à sa meilleure forme lors des meetings."

APS

ESPAGNE-GRECE



21h00

W9

A l'occasion de la 22^e Coupe du monde de la Fifa, organisée au Qatar et prévue du 21 novembre au 18 décembre 2022, W9 diffuse plusieurs matches éliminatoires de la compétition. Premier affrontement : l'Espagne face à la Grèce. Deux équipes, un objectif : se qualifier ! L'Espagne et la Grèce sont membres du groupe B avec la Suède, la Géorgie et le Kosovo.

BALANCE TON POST



21h00

C8

Une équipe de chroniqueurs revient sur les temps forts de l'actualité, les polémiques du moment et tous les sujets qui provoquent de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. Ensemble, ils donnent leur avis sur ces thèmes de société et reçoivent des individus en prise avec ces problématiques.

ENVOYÉ SPÉCIAL



21h00

2

Depuis plus de trente ans, l'émission vous propose des reportages à l'étranger, des enquêtes sur des phénomènes de société et des portraits. Parce qu'il est parfois difficile de comprendre la vie de son voisin ou de tous ceux que l'on croise dans la rue, Envoyé spécial va le faire pour vous : écouter, questionner, comprendre, enquêter.

LES VIEUX FOURNEAUX



21h00

3

A la mort de sa femme, Antoine, ancien leader syndical, découvre que son épouse a eu jadis une liaison avec l'ancien directeur de l'usine où ils ont travaillé toute leur vie. Direction la Toscane pour la lutte finale avec son ennemi de toujours. Mimile, ex-séducteur globe-trotteur, attend sagement son ami Pierrot, un anarchiste énervé et piètre conducteur.



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

LE PRIX DE LA PAIX



21h00

arte

Suisse, 1945. La paix est revenue en Europe. Egon Leutenegger intègre le bureau du ministre public suisse chargé d'extrader les nazis en fuite pour le compte des Américains. Johann, son frère cadet, s'apprête, lui, à épouser Klara, la fille d'Alfred Tobler, un industriel du textile dont il est devenu le bras droit.

FRANCE / DANEMARK



21h00

4

Dans le groupe C, les Espoirs français sont avec le Danemark donc, mais aussi avec la Russie et l'Islande. Jeff Reine-Adélaïde et ses coéquipiers doivent impérativement prendre des points pour ensuite se qualifier pour les quarts de finale qui auront lieu à la fin du mois de mai 2021.

SCÈNES DE MÉNAGES



21h00

6

Huguette et Raymond ont gagné un séjour de luxe dans un petit paradis lointain. Eux qui n'ont jamais mis les pieds dans un palace risquent sans nul doute de détonner au milieu de ce décor, d'autant que le charme de Raymond va opérer sur une très chic cliente de l'hôtel !

GLORIA



21h00

TF1

Le juge Richard Altman voit sa vie basculer le jour où son fils Lucas commet un délit de fuite, laissant un motard pour mort. Richard le pousse à se dénoncer, mais réalise que la victime est le fils d'un baron de la drogue qu'il a lui-même envoyé en prison.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05:18
Dohr	12:54
Asr	16:23
Maghreb	19:06
Icha	20:25

AHMED WIHMANE POUR RAI :

LE SIONISME MONDIAL MÈNE UN PLAN DE "PARTITION DU MAGHREB"

Le "peuple marocain rejette la normalisation avec l'entité sioniste", déclare Ahmed Wihmane, président de l'Observatoire marocain contre la normalisation. Dans une interview, accordée à la *Radio Algérie International* (RAI), Ahmed Wihmane appelle à la nécessité de former un large front pour affronter le "plan sioniste pour diviser le Maghreb". M. Wihmane a affirmé que la "situation politique au Maroc a dégénéré depuis la signature de l'accord de la normalisation avec l'entité sioniste". La vague de tension a "doublé avec la normalisation et a rendu les choses plus difficiles", explique-t-il. Le président de l'Observatoire marocain contre la normalisation a averti que la situation ne se développerait pas dans l'intérêt de toutes les régions, ajoutant qu'"on est victime d'une attaque sioniste qui touche tous nos secteurs, il s'agit d'un plan de division du Maroc en 6 régions ethniques, raciales et religieuses". L'invité de la RAI a ajouté que "la classe politique marocaine a exprimé sa condam-



nation et son rejet à la normalisation, à l'exception de certaines classes qui tentent de justifier et défendre cet acte de normalisation". Ahmed Wihmane a également

appelé à la "nécessité de former un large front pour faire face au plan de partition, mené par le sionisme mondial visant les pays du Maghreb".

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, L'IMMIGRATION CLANDESTINE...

PAS DE TRÊVE POUR L'ANP

Des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont mené, en une semaine, plusieurs opérations dans le cadre de la sécurisation des frontières, la lutte contre la contrebande, le crime organisé et l'immigration clandestine. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exé-

tées à travers les différentes Régions militaires, 20 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 9 quintaux et 84 kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc", détaille le communiqué du ministère de la Défense nationale. Dans un autre contexte, des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In-Guezzam, Bordj-Badji-Mokhtar et Djanet, 1.203 individus et saisi 7 véhicules, 253 groupes électrogènes, 83 marteaux-

piqueurs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 52,7 tonnes de mélange d'or brut et de pierres et 1,470 tonnes de denrées alimentaires. Par ailleurs, des tentatives de contrebande de 9.996 litres de carburant ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk-Ahras et Bordj-Badji-Mokhtar, tandis que 363 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tamanrasset, Djanet, Tlemcen, El-Oued et Adrar, conclut le communiqué du MDN.

TENDANCE BAISSIÈRE DES CAS DE COVID-19

La vigilance reste de mise

La tendance baissière des contaminations au Covid-19, qui se confirme de jour en jour avec des chiffres sous la barre des 100 cas, est pour le professeur Mohamed Youcefi, chef de service d'hématologie et infectieux à l'hôpital de Blida, une "situation rassurante. C'est clair, on ne peut se plaindre de cette situation, on s'en réjouit plutôt, mais on n'est pas à l'abri tant qu'on n'a pas les doses nécessaires de vaccin pour être rassurés définitivement quant à l'état épidémiologique de la population", plaide toutefois le professeur Youcefi pour qui "il ne faut pas céder au relâchement général, menaçant et fâcheux". La "vigilance reste de mise", alerte l'invité de la rédaction de la chaîne 3, de la Radio algérienne. Le professeur Youcefi avertit, par ailleurs, que les "variants détectés à travers le monde, dont le variant britannique, sont plus contagieux, plus dangereux et se transmettent plus rapidement que la souche-mère". "Dieu merci, la situation épidémiologique en Algérie est rassurante", ce qui explique, selon l'orateur, que "l'effet de ces variants est moins important dans une telle situation stable par rapport à celle vécue durant les mois passés avec des atteintes au-dessus des 1.000 cas". Une "population atteinte à 60 %, c'est une catastrophe, localement ou à l'échelle mondiale", dit-il et de renchérir "nous n'en sommes pas là, fort heureusement, par rapport à ce qu'on a vécu pendant une année de pandémie et où la vaccination n'a pas été suffisante". L'intervenant déplore, par ailleurs, le séquençage limité au niveau de l'Institut Pasteur et le déficit d'information au niveau du ministère de la Santé. Pour revenir à la nature de ces variants, le spécialiste admet que ces derniers ont "globalement les mêmes symptômes et diffèrent uniquement sur le plan virulence et donc sévères en termes de dangerosité qui rendent évidemment le vaccin inefficace". M. Youcefi explique que seule la PCR est la méthode la plus fiable pour établir la "positivité" des cas. Ce test ne permet pas seulement de dénombrer les infections mais d'établir aussi leur dangerosité.

ÉLIMINATOIRES CAN - 2021

Mobilis encourage et soutient les Verts



Mobilis encourage les Verts à l'occasion des deux rencontres officielles, devant les opposer à la Zambie et au Botswana dans le cadre des 5^e et 6^e journées du groupe H des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2021, prévue au Cameroun.

Les guerriers du désert sont à Lusaka pour y affronter la Zambie aujourd'hui 25 mars à 20h avant de recevoir le Botswana 4 jours plus tard, soit le lundi 29 mars à 20h00 au stade Mustapha-Tchaker de Blida. À l'issue de la 4^e journée de ces éliminatoires, l'Algérie a pris les commandes du groupe H avec 10 points, devant le Zimbabwe et le Botswana, alors que la Zambie ferme la marche.

Les Verts qui sont déjà qualifiés à la phase finale devront conserver leur invincibilité afin d'entamer en juin la campagne des éliminatoires pour le Mondial-Qatar 2022, avec un bon moral.

51 pays sont en lice pour faire partie des 24 équipes qui disputeront le tournoi final de la Can-2021, les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour la phase finale.

Mobilis, fidèle à son engagement d'accompagner et d'encourager l'Équipe nationale, ne ménagera aucun effort à les soutenir, quelle que soit l'échéance sportive et le lieu de son déroulement.

Bon courage et bonne chance aux Fennecs!

Dzayer bladna wel Khedra dialna!

IL A ÉTÉ MEMBRE DU SERVICE PRESSE DU PC DE LA WILAYA III HISTORIQUE

Décès du moudjahid Salah Mekacher

Le moudjahid, secrétaire et membre du service presse du poste de commandement (PC) de la Wilaya III historique, Salah Mekacher, est décédé, mercredi, à Tizi-Ouzou, à l'âge de 89 ans, a-t-on appris auprès du directeur du musée régional du Moudjahid Chabane Hamcha.

Incorporé au début dans les groupes armés, Salah Mekacher sera affecté au PC de la Wilaya III historique fin octobre 1957 sur ordre du colonel Amirouche qui l'a rencontré au village Taslent dans la région d'Akbou, avait-il indiqué à l'APS qui l'a rencontré chez lui en octobre dernier.

Il a été admis au service presse qui comptait entre 15 et 18 éléments. "Lorsque le colonel Amirouche, qui m'a interrogé à Taslent, a su que j'étais bilingue (arabe/français), il m'a retenu et c'est lui qui m'a envoyé au PC de la Wilaya III pour rejoindre le service de presse où on avait besoin d'un traducteur", avait-il indiqué lors de cette même rencontre.

Auteur prolifique, il a à son actif 6 ouvrages sur la guerre de Libération nationale. Son tout dernier ouvrage *Plumes et écritures et pages d'Histoire* paru en septembre 2020 aux éditions Imal, aborde notamment la question de la propagande, et le rôle du PC de la Wilaya III sous le commandement des colonels Amirouche et Mohand Oulhadj.

BILAN CORONA

89 nouveaux cas et 3 décès en 24 heures

89 cas confirmés de coronavirus, 84 guérisons et 3 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a indiqué le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Par ailleurs, 9 patients sont actuellement en soins intensifs. 6 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures.